



Excl. 82





326  
LEV.

ESCLAVAGE

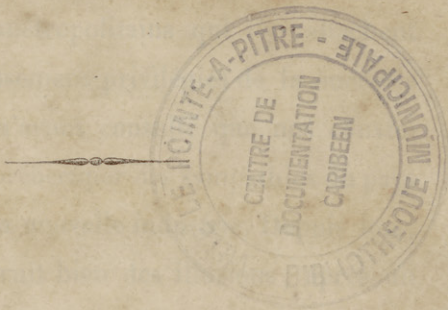
DE LA

RACE NOIRE

AUX COLONIES FRANÇAISES,

PAR

CHARLES LEVAVASSEUR.



PARIS,

IMPRIMERIE DE CÉSAR BAJAT,  
RUE MONTMARTRE, 131.

—  
1840.

0344



## AVANT-PROPOS.

---

Lorsque nous avons défendu la cause des colonies et des intérêts métropolitains qui s'y rattachent contre les envahissemens privilégiés de la sucrerie indigène , nous n'avons consulté que nos convictions , sans nous préoccuper des sympathies du pays acquises alors à la nouvelle industrie. Depuis lors, l'expérience a détruit bien des illusions ; après un fatal engoûment , on sait à quoi s'en tenir sur les mérites d'une industrie que beaucoup d'hommes, naguère ses partisans , voudraient frapper maintenant d'interdiction.

Au risque de nous trouver encore une fois en

opposition avec les idées généralement reçues, notre but est aujourd'hui de démontrer que l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises sera l'œuvre des mœurs et du temps, et que les résultats ainsi obtenus seront plus avantageux à la civilisation que ceux qu'on peut espérer d'une mesure législative. Nous aimons trop la liberté pour ne pas craindre de voir l'émancipation des nègres compromise par des expériences prématurées et dangereuses.



# ESCLAVAGE

# DE LA RACE NOIRE

AUX

COLONIES FRANÇAISES.

---

Les peuples, comme les individus, sont sujets à de grandes erreurs. L'opinion publique, par cela même qu'elle écoute volontiers des sentimens généreux, se laisse souvent aller à de fatales illusions; notre conquête d'Alger en est la preuve la plus éclatante. Lorsque des hommes sages et prévoyans osèrent, après 1850, en proposer l'évacuation, ou au moins une occupation fort restreinte, on en demanda la conservation au nom de la gloire nationale, et, plus tard, on voulut coloniser au nom des intérêts matériels. Ceux qui destinaient le sang et les trésors de la France à un meilleur usage furent accusés de faiblesse et de lâcheté; on préten-

Algérie.—Sa situation comparée à celle des Antilles.

dit qu'ils fuyaient devant les menaces de l'Angleterre, on parla d'engagemens pris secrètement pour l'abandon. Il n'en fallut pas davantage pour exalter la vanité nationale, et l'on s'enfonça de plus en plus dans cette terre africaine, d'où aujourd'hui la France ne sortirait pas sans déshonneur. Tout le monde, dans ces circonstances, parla au nom de la civilisation et de la philanthropie; les partisans du système de colonisation prétendirent que nous allions régénérer les Arabes, les initier à notre culture, à nos mœurs, à nos goûts, peut-être même à notre religion : Alger devait être une terre promise. Ce système souleva de vives oppositions; ses adversaires, par amour pour la nationalité arabe qui, dans l'Algérie, n'a jamais été soumise à aucune unité, firent d'Abd-el-Kader le plus magnifique éloge; ils le posèrent comme un homme providentiel (1), destiné à civiliser ses compatriotes, et auquel nous devons laisser le soin de les réunir sous la même loi.

Occupation turque.

Diviser pour régner, tel fut toujours le moyen employé par les Turcs pour se maintenir dans l'Algérie, partagée en tribus jalouses l'une de l'autre. Telle est encore la politique suivie aujourd'hui par le pacha d'Égypte à l'égard des Arabes, qu'il a domptés moins par la force des armes que par les divisions qu'il a eu l'art de semer et d'entretenir.

Abd-el-Kader.

Les civilisateurs français auraient cru se com-

---

(1) M. Desjobert, *Question d'Alger*, pages 308 et suivantes.

promettre en proposant l'emploi d'un pareil moyen : il leur parut plus grandiose d'élever à Abd-el-Kader un piédestal d'où il planerait sur toute l'Algérie, prêchant à des tribus, jadis divisées, maintenant réunies, la religion, la morale et l'amour du travail. C'est de cette haute pensée de civilisation, ou plutôt de ce rêve philanthropique, que s'était sans doute inspiré le gouvernement lorsqu'il autorisa la signature du traité de la Tafna. On sait comment Abd-el-Kader a répondu à notre générosité, et quel usage il a fait des armes et de la poudre que la France lui a données. Il est venu égorger nos colons et nos soldats, au moment même où il nous signifiait sa déclaration de guerre.

Quelques jours avant cette trahison, un prince français avait pu parcourir paisiblement l'Afrique, franchir les portes de Fer, et recevoir, à son retour à Alger, les félicitations de la colonie. Déjà la presse française s'écriait que l'Algérie était pacifiée; que les Arabes acceptaient notre domination. Un membre de l'Institut (1), qui venait de visiter l'Afrique, avait révélé bien des misères; mais, plein de confiance dans l'avenir, si ses projets de réforme étaient adoptés, il prédisait à la colonisation les plus heureux succès; dans son enthousiasme, il disait :

« Les colonisateurs de l'Afrique espéreraient en

Rapport  
de M. Blanqui.

---

(1) M. Blanqui, *Rapport sur la situation économique de nos possessions dans le nord de l'Afrique.*

» vain retrouver dans la docilité ou l'asservisse-  
 » ment de la race arabe quelque chose d'analogue  
 » aux facilités que les planteurs du Nouveau-Mon-  
 » de ont rencontrées dans la traite des noirs. Les  
 » temps sont bien changés : les Arabes n'ont rien  
 » de commun avec les nègres, *heureusement pour*  
 » nous. Ils ne sont pas aussi bons, ce qui permet  
 » d'espérer que nos colons d'Alger seront meil-  
 » leurs que ceux des Antilles. »

L'académie des Sciences morales et politiques, qui veut la prompte abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, comme d'autres voulaient en Algérie la prompte constitution de la nationalité arabe, applaudissait au rapport de M. Blanqui, et pendant qu'elle battait des mains, nos colons étaient égorgés par ces Arabes qui, *heureusement pour nous*, ne devaient pas être aussi bons que les nègres.

Depuis cet événement, que dit la presse, que dit l'opinion publique ? Les uns voudraient qu'on exterminât les Arabes, les autres qu'on brûlât leurs récoltes, et qu'on les rejetât dans le désert. Tout le monde est d'accord pour demander un châtement sévère. Entre les Arabes et nous, il y a guerre à mort, et l'on ne peut prévoir la fin de la lutte engagée. La victoire des Français est certaine ; mais la soumission des indigènes sera toujours un problème. Nous restons donc en face de cette affreuse perspective : détruire une race qui a pour elle le bon droit, car elle défend son sol, ou nous retirer, ce que

l'honneur national nous interdit aujourd'hui. Pour sortir d'embarras qui paraissent inextricables, le moyen le plus sûr est peut-être encore de diviser les Arabes.

Lorsque, pour assurer notre domination, il faut avoir recours à des mesures aussi extrêmes, qui ne préféreraient voir notre colonie d'Alger dans une situation analogue à celle de nos Antilles ? qui n'aimerait mieux voir les Arabes façonnés au joug colonial, et l'Algérie couverte de riches moissons, que s'ingénier à détruire une race tout entière ?

Pendant que les têtes des colons et des soldats français tombaient sous le fer africain, victimes peut-être du système de nationalité arabe, des faits d'un ordre bien différent se passaient dans nos colonies des Antilles, dont nous ne cessons d'attaquer l'état social, et où règnent encore l'ordre, le travail et le bien-être, malgré les efforts que nous faisons pour y créer aussi une nationalité nègre, en face d'hommes de race européenne.

Les Antilles.

M. le contre-amiral de Moges disait, le 16 novembre 1859, à l'ouverture de la session du conseil colonial de la Martinique :

« Vos ateliers continuent à être laborieux et fi-  
 » dèles ; si un petit nombre d'esclaves, réduits ou  
 » abandonnés, ont encore fui au dehors, d'autres  
 » sont revenus vers leurs familles, leurs cases et  
 » leur travail. Comme ils sont heureux, et qu'ils  
 » s'améliorent près de vous, la perversité des mau-  
 » vais conseils ou l'impatience ne prévaudront pas

» contre votre sagesse ni contre la fermeté de la  
 » puissance publique ! »

Le conseil colonial a répondu à M. de Moges :

« Depuis long-temps des promesses fallacieuses  
 » et l'espoir d'une position meilleure attireraient nos  
 » esclaves dans les colonies anglaises ; les évasions  
 » se multipliaient, encouragées par la protection  
 » que leur accorde le gouvernement britannique  
 » et par l'indifférence de la métropole à réclamer  
 » contre cette violation du droit des gens ; mais  
 » aujourd'hui que l'expérience a fait évanouir les  
 » fausses espérances qu'ils avaient conçues, les es-  
 » claves désabusés se livrent moins à ces idées d'é-  
 » migration. Il en est même qui, après avoir goûté  
 » de la liberté sur le sol étranger, viennent solli-  
 » citer leur ancienne position, et se ranger sous le  
 » patronage du maître. De pareils exemples se-  
 » raient généralement suivis, si la politique machia-  
 » vélique du gouvernement anglais ne s'opposait  
 » à leur retour. »

Qu'on apprécie maintenant, par les résultats, le système suivi dans notre colonie d'Alger, et celui qui a été adopté dans nos colonies des Antilles. L'indépendance des Arabes cause notre ruine, et l'esclavage imposé aux nègres des Antilles fait la prospérité de nos possessions, sans nuire au bonheur matériel de ceux qui y sont soumis.

Quelles sont donc les causes qui nous poussent avec tant de force vers l'émancipation des nègres esclaves de nos colonies ? Est-ce à une nécessité qu'il

faut céder? Est-ce un bon exemple que nous avons à suivre?

La nécessité de l'émancipation des noirs n'apparaît pas assurément aux habitans des colonies, ou à leurs organes officiels, car ils s'y opposent tous de la manière la plus énergique. Consultez les conseils coloniaux, ils déclarent tous que l'émancipation aura pour résultat la perte des possessions coloniales. On pouvait croire qu'à Bourbon l'opinion ne serait pas la même qu'à la Martinique ou à la Guiane française, mais il y a eu unanimité sur les dangers de l'émancipation. C'est en vain que les propositions se succèdent à la tribune, que les rapports se multiplient, et que la nécessité de céder à propos semble devenir de plus en plus imminente, les assemblées coloniales augmentent leur résistance en proportion même des attaques de leurs adversaires.

Ainsi, le conseil colonial de la Martinique disait encore dernièrement au gouverneur :

« La réforme de la société coloniale serait un attentat contre la race africaine, qu'elle ramènerait à la barbarie, et contre la race française, qu'elle livrerait à la spoliation et au massacre : l'émancipation est impossible. »

Cette résistance fait peut-être peu d'impression sur l'opinion de la métropole. On n'est pas étonné que ceux qui jouissent depuis long-temps d'un privilège s'efforcent de le conserver; on attribue à des vues d'intérêt exclusif et personnel un langage qui

Émancipation  
des noirs. —  
Résistance  
des colons.

n'est que le résultat de la connaissance positive des hommes et des mœurs du pays; partout, dit-on, on a vu le privilège soutenir ses prétentions jusque dans leurs dernières conséquences, et quelquefois mieux aimer s'ensevelir sous des ruines que de faire à propos d'utiles concessions. L'exploitation de l'homme par l'homme, du noir par le blanc, paraît un privilège trop lucratif et en même temps trop conforme à l'orgueil de celui qui l'exerce pour qu'on puisse s'en dessaisir sans y être contraint. Ces préventions contre les habitans des colonies sont tellement puissantes sur nos esprits, que nous fermons l'oreille à leurs protestations, quelque vraies qu'elles puissent être.

Obligations des  
colons envers  
leurs esclaves.

En quoi consiste cependant ce privilège que nous croyons être si avantageux au colon? Obligé d'acheter le nègre, de le nourrir, de le loger, de le vêtir, de le soigner dans ses maladies et sa vieillesse, l'habitant des colonies, malgré tous ces sacrifices, ne peut tirer chaque jour de son esclave qu'un travail de neuf heures au plus, travail toujours très modéré, toujours très lent. Préférerait-il un état de choses si dispendieux et si peu productif au travail libre, s'il voyait la possibilité de faire travailler le nègre affranchi d'une manière constante et régulière?

Les maîtres et  
les serviteurs  
en France.

En France, dans l'industrie comme dans l'agriculture, celui qui paie un modique salaire à l'homme jeune et valide, qui lui impose un travail de quatorze à quinze heures par jour, puis qui



le jette hors de ses ateliers ou de sa ferme lorsque les années lui ont enlevé sa vigueur première, n'est-il pas, au point de vue purement économique, dans une situation beaucoup meilleure que le colon obligé d'élever l'enfance, d'entretenir la vieillesse et de soigner la maladie? Qu'on mette en ligne de compte les sacrifices faits par la plus pauvre famille pour faire arriver un enfant jusqu'à l'âge où il peut lui-même suffire à ses besoins, et l'on sera étonné du capital qu'il représente. Combien de familles sont incapables, en cas de maladie, de subvenir à leurs dépenses, si la charité publique ne vient à leur secours? Combien de vieillards sont admis dans nos hôpitaux, sont réduits à la mendicité, ou même meurent de misère et de faim? Toutes les charges sociales que, chez nous, la prévoyance et la charité publiques ne soutiennent qu'à peine, pèsent sur le colon; pourquoi supposer que celui-ci s'imposerait de gaieté de cœur un fardeau si lourd, s'astreindrait aux soins d'une surveillance pénible et coûteuse, placerait de préférence son capital sur une propriété sujette à tant d'accidens, s'il pouvait seulement espérer que, sous un régime de liberté immédiate, le nègre se résignerait à supporter quelques-unes des fatigues et des privations de l'ouvrier européen? Le colon n'a donc aucun intérêt à préférer le travail esclave au travail libre; mais il a intérêt à ce que le travail ne disparaisse pas de la société où il vit, à ce que le nègre, habitué à une œuvre dont il n'a point à souffrir, et

qu'il abandonnerait s'il n'était contenu et dirigé , ne puisse retourner à son indolence naturelle et bientôt à son état sauvage. Les partisans de l'abolition sont eux-mêmes si convaincus que le travail esclave est plus cher que le travail libre, qu'ils se servent de cet argument pour faire ressortir les avantages que le colon trouvera dans le système de liberté : ils oublient une seule chose, c'est que la nature de l'Européen est toute différente de celle du nègre; c'est que l'un est porté au travail par les besoins qu'il éprouve, par le climat contre lequel il est obligé de se défendre, par l'intelligence plus grande que la Providence lui a départie ou que la nécessité a fait naître en lui; tandis que l'autre, sous le ciel des tropiques, peut se procurer presque sans travail les besoins matériels de la vie, et que le reste lui est à peu près indifférent.

Indolence des  
peuples méridionaux.

Le bonheur pour lui, sous un ciel brûlant, est de s'abandonner à la paresse plutôt que de satisfaire la cupidité et tous ces besoins réels ou factices qu'ont amenés chez nous la rigueur des saisons ou le luxe de la civilisation. Sans aller en Afrique ou dans le Nouveau-Monde, ne trouvons-nous pas déjà en Europe un symptôme de la tendance à l'oisiveté chez quelques populations du Midi? Le lazaroni du royaume de Naples n'est-il pas un type de la paresse native et des vices qu'elle traîne à sa suite? Plusieurs provinces d'Espagne ne nous donnent-elles pas l'exemple de la plus profonde indolence? Il semble que, sous une certaine latitude, là où le cli-

mat est doux et la terre fertile, l'homme éprouve de la répugnance pour le travail, et ne s'y livre pas sans contrainte. Les gouvernemens et les mœurs qu'ils ont produites ont eu sans doute une grande influence sur les populations ; mais quels que soient les gouvernemens au nord de l'Europe, les peuples y sont toujours enclins au travail, et disposés à lutter par leur industrie contre les difficultés du climat. L'activité des peuples du Nord les a toujours poussés vers la conquête, et, lorsque celle-ci n'était pas possible, vers l'émigration, qui impose à l'homme tant de peines et de sacrifices. Aujourd'hui plus que jamais, les populations d'Allemagne bravent les fatigues et la misère pour aller chercher le travail aux États-Unis. Les Espagnols et les Portugais ont eu aussi leur temps d'émigration ; mais là où ils se sont implantés, ils ont peu travaillé, et leur soin principal a été de mettre à l'œuvre les Indiens ou les nègres.

Comment alors nous étonner que les colons, qui sont en contact avec le nègre, avec l'être humain qui a le plus de penchant pour la paresse, jugent qu'il n'y a pas opportunité d'affranchir les noirs si l'on veut maintenir le travail ? Mais, pour conserver l'esclavage, c'est-à-dire le travail, est-il besoin de quelques mesures nouvelles et extraordinaires ? Des désirs de liberté agitent-ils l'esprit des nègres ? Les rendent-ils moins soumis à l'autorité des maîtres ? Quelque tentative nous révèle-t-elle un danger à prévenir ? Y a-t-il à craindre

Situation intérieure des colonies comparée à celle de la métropole.

une explosion qu'il faudrait éviter, fût-ce au détriment des intérêts européens? Rien de semblable ne se manifeste; nos colonies sont aussi calmes, aussi tranquilles au milieu de l'esclavage, que la métropole est inquiète et agitée au milieu de la liberté. Les esclaves y sont tranquilles; les maîtres, comme d'usage, dorment au milieu d'eux avec une entière sécurité, sans prendre, pour se défendre, aucune des précautions usitées en Europe. L'autorité morale dont ils sont investis leur suffit et est respectée, parce qu'ils n'en abusent pas, quoi qu'on ait dit; mais cette autorité est minée par la métropole qui la prétend injuste et veut la détruire. C'est la métropole qui parle sans cesse de liberté, c'est elle qui, par ses discours, promène sur les colonies l'agitation et des menaces dont l'impuissance a prouvé jusqu'à présent combien il y avait peu de passions inflammables dans ces pays. Comparez donc la situation de la société française et celle de la société coloniale. Ici, il faut sans cesse de nouvelles lois répressives contre les détenteurs d'armes, contre la presse, contre les crieurs publics, contre les associations, le pouvoir craint toujours de n'être pas assez fort, et d'être surpris malgré les précautions dont il s'entoure; là, au contraire, tout se réunit contre l'influence morale du maître, la seule qui fasse sa puissance vis-à-vis de l'esclave.

Attaques contre  
la propriété  
coloniale.

Liberté illimitée accordée aux journaux dans leurs  
attaques incessantes contre la propriété coloniale  
discours de tribune que les hommes du gouverne-

ment laissent sans réplique ; réglemens , ordonnances qui ont pour but d'affaiblir l'autorité du maître ; affranchissemens multipliés et intempestifs par le pouvoir ; refus du ministère ou au moins indifférence à réclamer les esclaves fugitifs ; tous les moyens, en un mot, sont mis en usage pour battre en brèche la société coloniale, pour faire surgir au milieu d'elle la révolte et la sédition, pour y semer au moins la désaffection et la haine. Et malgré les poisons jetés à pleines mains sur un corps que l'on croyait si débile, il n'a pas encore expiré ; malgré nos coups, il se tient debout par la seule force de son organisation.

D'où lui vient donc cette force ? Est-ce de la présence de nos soldats ? Mais jamais ils ne sont aux prises avec la population esclave. Est-ce de quelques gendarmes que nous envoyons aux Antilles ? Mais leur nombre est insignifiant relativement à la population, et s'il a dû être augmenté, c'est depuis que les affranchissemens ont pris un développement considérable. La force des colons est donc tout entière dans le respect que l'esclave a pour le maître, et son respect n'est pas seulement la conséquence d'une longue habitude de la soumission, il provient aussi de la douceur du régime auquel il obéit.

Depuis quelques années on s'est plu à présenter les colons comme des hommes cruels et cupides, ayant une volonté impérieuse et arbitraire ; satisfaisant, sans contrôle et sans pudeur, tous leurs caprices et

Bon traitement à l'égard des esclaves.

toutes leurs passions : le nègre nous a, au contraire, été dépeint comme un être constamment naïf et bon, toujours désintéressé, plein de dévouement et d'intelligence, se sacrifiant sans cesse à ses maîtres et n'étant jamais récompensé par eux. Tous les romans auxquels ont donné lieu ces deux caractères opposés ont fini par prendre dans l'esprit de notre société européenne une apparence de réalité. Le sentiment a fait place à la raison, la fiction s'est substituée à la réalité. Lorsqu'on proclame aujourd'hui la vérité, lorsqu'on la met en quelque sorte sous nos yeux, nous refusons d'y croire.

Les notices statistiques publiées par le gouvernement nous apprennent qu'à la Martinique, à la Guadeloupe et à Bourbon, la population esclave *au-dessus de 60 ans* est plus considérable, en proportion, que la population libre de la même catégorie (4).

Dans notre société, il a été, au contraire, cons-

(4) Le nombre des esclaves *au-dessus de 60 ans* forme un peu plus du treizième de la population esclave de la Guadeloupe, tandis que le nombre des libres de la même catégorie ne forme que le dix-huitième de la population libre.

Parmi les 7,255 esclaves ayant dépassé l'âge de 60 ans, il s'en trouvait 697 de 80 à 100 ans, et 13 de 100 ans et *au-dessus*.

A Bourbon, la proportion est encore plus forte en faveur de la population esclave *au-dessus de 60 ans*. Elle offre un tiers de différence.

Sur 5,426 esclaves qui ont dépassé, dans cette colonie, l'âge de 60 ans, en 1836, il s'en trouvait 258 de 80 à 90 ans, et 28 de 90 à 100 ans.

taté que la mortalité était bien plus grande dans les classes inférieures que dans les classes élevées. Sont-ils donc soumis à un travail bien pénible et bien rude, à des réglemens bien vexatoires, ont-ils enfin une condition malheureuse, ces esclaves qui vivent plus long-temps que les libres? Ils sont vieux, ils ne rapportent plus rien au maître, ils lui sont même à charge, et cependant leur vieillesse s'écoule doucement, sans que rien leur manque. Voilà pour notre civilisation un exemple qui mériterait d'être imité, un fait devant lequel devraient au moins tomber les déclamations sur la tyrannie des planteurs et les misères de la race noire. Nous pourrions invoquer le témoignage des hommes qui ont visité les colonies, et tous nous diraient que les habitans dirigent leurs ateliers avec humanité ; leur propre intérêt leur en fait une loi.

A entendre certains hommes, les maîtres abuse-raient sans cesse de leurs droits sur les femmes esclaves, ils s'abandonneraient avec elles à toutes leurs passions. Sans doute les femmes, aux colonies comme ailleurs, peuvent céder à la séduction ; mais il est bien rare qu'un maître descende jusque dans l'atelier. Il craindrait de se déconsidérer aux yeux d'une population qu'il ne peut changer à son gré, et de ruiner sa propriété en y introduisant le désordre. Dans les ateliers français, le maître ou ceux qui le représentent peuvent abuser bien plus facilement de leur supériorité. La jeune fille qui a écouté leurs désirs devient-elle

paresseuse ou rebelle ? on la renvoie. Soupçonne-t-on qu'elle est mère ? on la chasse encore plus promptement.

Le vice est aujourd'hui, dans notre France, exempt de toutes entraves et de toute inquiétude. La loi y a rendu la femme esclave de nos passions ; celle-ci n'a pour toute défense que la religion et la morale : ce sont, sans doute, des armes puissantes, mais qui, pour maintenir l'ordre dans la société, ne suffisent pas toujours.

Caractère des colons.

Dans la métropole, nous voyons souvent des colons, nous pouvons apprécier leur caractère et leurs tendances, et juger à peu près ce qu'ils peuvent être sur leurs habitations. Nous apparaissent-ils cupides, méchants ou peu éclairés ? Leurs mœurs sont généralement douces et révèlent, la plupart du temps, une éducation distinguée. Les colons amènent ordinairement avec eux des esclaves de leur maison ; nous n'entendons jamais ces nègres se plaindre de leur sort. Ils paraissent jouir, dans tous les soins du ménage, d'une confiance plus grande que celle que nous accordons à nos serviteurs. D'abord joyeux et satisfaits, lorsqu'ils touchent la terre de France, cette terre de liberté, ils éprouvent bientôt le désir du retour dans leur pays natal, ce pays de servitude, et si quelques-uns quittent leurs maîtres et veulent entrer à notre service, nous les repoussons le plus souvent, parce que leur couleur nous répugne, nous qui voulons que dans les pays à esclaves, les blancs soient exempts du



préjugé de la couleur ; ou bien , lorsque nous les admettons , par l'effet d'un caprice passager , nous les trouvons bientôt lents et paresseux , moins intelligens et moins aptes aux travaux de tout genre que le domestique européen.

Nous avons dit que l'émancipation , loin d'être nécessaire , paraissait impossible aux conseils coloniaux. C'est en vain que nous en avons cherché nous-mêmes la nécessité dans la condition actuelle des esclaves ; la trouverons-nous dans les faits qui se passent autour d'eux , et dans le voisinage même de nos possessions ? Il y a quelques années , on nous parlait sans cesse de la liberté d'Haïti et de l'influence qu'elle devait exercer sur la société coloniale , elle devait enflammer les esprits de nos esclaves et les mener à la révolte. Aujourd'hui , il n'est plus même question de cette influence , qui ne s'est nulle part manifestée. Alors , on oubliait qu'en 1793 , la liberté avait été aussi proclamée à la Guadeloupe et à la Guiane française , et , qu'après avoir joui de cette liberté , les nègres étaient rentrés dans l'esclavage.

Maintenant que l'on ne peut plus invoquer la propagande haïtienne , on se rejette sur le voisinage immédiat des colonies anglaises , où l'émancipation a été proclamée ; sur le contact habituel des nègres anglais avec ceux de nos îles , et sur la difficulté d'arrêter chez nos esclaves la contagion du principe de liberté. De la Martinique , on aperçoit la Dominique et Sainte-Lucie ; de la Guadeloupe , Antigue

La nécessité de l'émancipation n'est pas démontrée.

et la Dominique ; sept lieues de mer seulement séparent ces îles ; comment s'obstiner à vouloir que le nègre reste enchaîné dans nos possessions, lorsque, du lieu même de sa servitude, il voit ses frères émancipés et entend, pour ainsi dire, la voix de la liberté ? Voici l'argument dans toute sa force. Les conseils coloniaux et les gouverneurs y ont d'avance répondu :

« Des esclaves fugitifs sont revenus vers leurs familles, leurs cases et leur travail, » a dit M. le contre-amiral de Moges, dans son discours d'ouverture de la session du conseil colonial de la Martinique.

La nécessité, cette loi impérieuse à laquelle tout doit céder, ne peut donc pas être appelée à l'aide de l'émancipation. Il nous est démontré que les esclaves, habitués à un sort qui n'a rien de pénible pour eux, respectant l'autorité du maître, ne seront pas plus entraînés à la révolte par l'exemple de l'émancipation anglaise qu'ils ne l'ont été par celui de Saint-Domingue, ou par le souvenir de la liberté de 1795. Nous croyons même que le temps, si aucune excitation ne vient de la métropole, ne fera qu'atténuer les effets de la contagion. Le nègre, imprévoyant et paresseux de sa nature, trouvera que la liberté ne donne pas à ses voisins tout le bien qu'ils en avaient espéré, et, témoin de leurs peines, se résignera plus facilement à son sort.

Ne devons-nous pas cependant accepter l'émancipation, si d'autres expériences nous avertissent

qu'elle peut être heureusement accomplie et avoir des résultats avantageux.

En 1794, la Convention nationale déclara que l'esclavage des nègres était aboli dans les colonies ; elle décréta que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, seraient, à l'avenir, des citoyens français, et qu'ils jouiraient de tous les droits assurés par la constitution. Notre intention n'est pas de retracer ici les désastres de Saint-Domingue : ils sont présens à toutes les pensées ; l'histoire du pays en a gardé un lugubre souvenir. C'est à elle que nous laissons le soin de peindre le terrible et vaste incendie qui a dévoré notre plus belle colonie, cette colonie presque aussi vaste que sa métropole et certainement plus fertile. Que ceux qui y ont mis imprudemment le feu soient absous ou flétris, le mal n'est pas moins consommé ; il est irréparable. Puisse du moins une si cruelle expérience rendre prudents ceux qui veulent en tenter de nouvelles ! Cette république d'Haïti, pour laquelle les amis de la race noire s'étaient épris d'une si vive amitié, en faveur de laquelle on avait oublié tous les maux passés pour ne songer qu'à sa prospérité future, à qui l'on a donné le crédit et la sécurité, qu'on a considérée comme une sœur dans les traités de commerce, que devient-elle ? Sans agriculture, sans commerce, elle ne fait aucun pas dans la civilisation. A la tête de cette société se trouvent, cependant, des hommes très rapprochés de notre race, des hommes pleins d'énergie et d'in-

telligence, dont les forces s'épuisent au milieu du mal qui les dévore. Ces hommes sont eux-mêmes l'objet de la haine et de la jalousie de la race noire, et le moment viendra peut-être où ils paieront bien cher l'alliance qu'ils ont contractée avec elle.

Les noirs d'Haïti ne se contentent pas de l'égalité vis-à-vis des blancs. Ils ont frappé ceux-ci d'incapacité civile et politique. Après les avoir dépouillés une première fois de la terre, ils leur interdisent la faculté de l'acquérir de nouveau. Il est même défendu aux étrangers de faire aucun commerce, si ce n'est sous le nom d'un citoyen haïtien auquel il faut payer une large indemnité. Ainsi, les blancs sont privés, à Haïti, de tous les droits dont jouissent, dans nos colonies, les noirs arrivés à l'état de liberté. Voilà cette république pour laquelle il y avait tant d'engouement à Paris, il y a moins de quinze ans, à qui toutes les puissances financières ouvraient leur caisse, et dont la fécondité, œuvre de l'émancipation, devait bientôt accuser la stérilité de nos îles à esclaves. Peut-on même dire que les anciens esclaves de Saint-Domingue vivent sous un régime de liberté? Ceux qui y cultivent la terre sont encore soumis à une sorte de servage. Le code rural d'Haïti ne permet pas au cultivateur de renoncer à sa profession et d'aller demeurer dans une ville; son engagement avec le propriétaire auquel il loue ses services ne peut être moindre de deux ans. Pendant la durée de cet engagement, il est obligé de résider sur la

propriété et ne peut en sortir, même momentanément, sans être porteur d'un permis signé du maître. Les illusions de la presse et de l'opinion, déçues pour Saint-Domingue, se sont rejetées vers l'émancipation de nos colonies. Serait-il donc vrai que si les préjugés semés par la superstition, ou engendrés par le privilège, sont presque invincibles, les erreurs philosophiques ne sont guère moins difficiles à détruire et résistent à l'évidence avec la même tenacité?

Rappelons-nous maintenant ce qui s'est passé à la Guiane française, après l'émancipation révolutionnaire. Voici un résumé officiel publié par le gouvernement dans les notices statistiques sur les colonies françaises : « Les décrets de la Convention nationale pour l'abolition de l'esclavage furent publiés, à la Guiane, au mois de juin 1794. Des révoltes de noirs ne tardèrent pas à éclater ; et, *malgré les réglemens sévères qui furent adoptés pour le maintien du travail*, il y eut, pendant toute la période de liberté, des désordres sans cesse renaissans, et un abandon à peu près complet des exploitations agricoles. »

Effets de l'émancipation à la Guiane française.

La durée de cette période a été de huit années, pendant lesquels le gouvernement a eu toute sa liberté d'action. Les détails de l'expérience à laquelle il se livra offrent un véritable intérêt, à cause de leur analogie avec les moyens que l'on voudrait aujourd'hui faire prévaloir.

Le citoyen Jeantet, neveu de Danton, fut char-

gé par la république d'organiser la liberté à Cayenne; il publia arrêtés sur arrêtés. Des instructions, des remontrances étaient journellement adressées par lui, tant aux autorités locales qu'aux anciens maîtres et aux nouveaux affranchis, afin d'assurer la liberté par le travail : tout resta sans effet. Au mois de novembre 1798, il avoua son impuissance et fut remplacé dans le gouvernement de la Guiane par Burnel, nouvel agent de la république. L'arrivée de ce commissaire fut signalée par les plus grands désordres. Huit jours après son installation, il adressa aux citoyens-cultivateurs une proclamation où l'on remarque le passage suivant :

« Quoi ! c'est dans Cayenne où vous êtes sortis  
 « de l'esclavage, c'est à la république que vous  
 « devez ce bienfait inappréciable, et déjà vous pa-  
 « raissez l'oublier. *La culture est abandonnée, les*  
 « *propos les plus séditieux sont tenus, les ateliers sont*  
 « *désertés, des complots sont ourdis, la proscription*  
 « *générale des blancs est annoncée !* Cultivateurs, je  
 « vous le déclare : LE TRAVAIL OU LA MORT ! »

L'agent de la Convention nationale n'eut pas recours exclusivement aux menaces et à l'intimidation ; il publia de nouveaux réglemens du travail ; il augmenta le traitement des cultivateurs, en faisant à leur labour une part aussi large que possible dans les exploitations agricoles que le gouvernement essaya de fonder. Un salaire fixe, considérable, des avantages de toute nature furent accordés

aux affranchis. Tous ces efforts restèrent inutiles. Des crimes, jusqu'alors inconnus à la Guiane française, furent en même temps commis sur tous les points ; la population fut décimée par la disette et par d'affreuses épidémies. Le 25 avril 1799 (4 floréal an 7), dans une nouvelle proclamation, l'agent Burnel est réduit à s'exprimer ainsi :

« Citoyens-cultivateurs , nouveaux enfans de la  
 « liberté, jusqu'ici vous n'avez connu que la li-  
 « cence. De toutes parts, les plaintes les plus fon-  
 « dées de votre paresse, de votre turbulence, de  
 « votre esprit séditieux me sont portées. Plus de  
 « cent d'entre vous ont mérité, par leurs excès, de  
 « *subir la peine capitale*. Les propriétaires, effrayés  
 « de votre conduite, osent à peine rester sur les  
 « habitations ; les plantations les plus intéressantes  
 « dépérissent, et l'Européen, qui vient, comme  
 « spéculateur, apporter ses denrées, ne trouve au-  
 « cun objet d'échange. »

La Convention nationale elle-même, lorsqu'elle acquit, par les rapports de ses agens, la triste conviction de l'inutilité de ses efforts pour organiser la liberté, pensa à revenir sur ce qu'elle avait fait.

Après le 18 brumaire, Napoléon Bonaparte, consul de la république française, rend un décret qui rétablit l'esclavage dans les colonies françaises. On vit alors s'opérer un de ces phénomènes devant lesquels la raison humaine est obligée de s'effacer. Les noirs de Cayenne, repus de licence et de débordement pendant huit années, reprirent tran-

quillement le chemin des habitations de leurs anciens maîtres ; ils retournèrent à leurs travaux primitifs, comme dégoûtés eux-mêmes du présent que leur avait fait la Convention.

Effets de l'éman-  
cipation à la  
Guadeloupe et  
à la Martini-  
que.

Pendant cette période de liberté, les nègres de la Guadeloupe furent, en majeure partie, employés à repousser l'invasion anglaise. Cependant l'émanicipation y amena aussi de nombreux désordres et même le massacre et l'incendie. Lorsque la liberté y fut proclamée, le fouet fut aboli ; mais comme sans le fouet on n'obtenait aucun travail, les réglemens permirent de le remplacer par une courroie aux trois couleurs qu'on appela *le cordon de la liberté*.

Les nègres de la Guadeloupe, comme ceux de la Guiane, sont rentrés dans la servitude, et, depuis cette époque, ils n'ont fait aucune tentative de révolte ni même donné aucune inquiétude de ce genre.

La Martinique, au contraire, préservée de l'émanicipation par l'invasion étrangère, a vu, en 1854, quelques nègres tenter un soulèvement. Ils cédaient au désir d'imitation qu'avait fait naître dans leurs esprits le récit des événemens de notre révolution ; mais l'engouement de la nouveauté une fois passé, rien n'indique qu'ils aient songé à s'insurger de nouveau.

Il est probable que si les nègres de la Martinique avaient fait la même expérience de la liberté que ceux de la Guadeloupe et de la Guiane, ils n'auraient pas exécuté leur malheureuse tentative, car



la liberté, qui promet toujours beaucoup, ne laisse que des déceptions aux populations incapables de la mettre à profit.

Il n'y a lieu de parler ni de Bourbon ni de l'île de France, qui repoussèrent les décrets de la Convention. Ces îles organisèrent alors un gouvernement indépendant de l'autorité métropolitaine, lequel maintint l'ordre et conserva le pavillon national.

Bourbon et l'île  
de France en  
1793.

L'expérience faite en 95 est peu concluante aux yeux de beaucoup de personnes ; elles pensent que la France, qui n'avait rien préparé pour l'émancipation, et qui la proclama tout-à-coup, ne pouvait que recueillir des fruits amers du désordre qu'elle semait avec tant d'imprudencé ; elles sont d'ailleurs peu étonnées que la métropole, livrée elle-même à l'anarchie, n'ait pas su organiser la liberté au dehors, là surtout où son application devait rencontrer les plus grandes difficultés. Nous reconnaissons tout ce qu'il y a de vrai dans cette objection, mais nous devons dire en même temps que si le désordre politique a régné dans la France révolutionnaire, l'activité et l'énergie du peuple français n'ont jamais été plus grandes qu'à cette même époque, tandis qu'à la Guiane française, où l'action du gouvernement était toute-puissante, la paresse et le désœuvrement du nègre ont été la cause du mal qui s'y est produit.

Objections faites  
à l'expérience  
française.

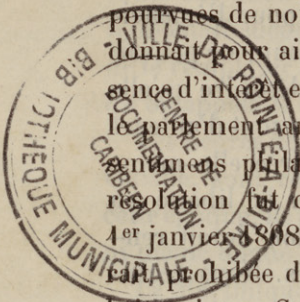
Aujourd'hui, tous les yeux sont tournés vers l'expérience anglaise ; c'est de son résultat que dépend

Expérience an-  
glaise.

la solution du grand problème de l'abolition de l'esclavage. Il faut d'abord se rendre compte des mesures adoptées par l'Angleterre pour arriver à l'émancipation des noirs de ses colonies, et surtout de l'état de civilisation où pouvaient se trouver les nègres au moment de l'affranchissement.

En 1780, un cri d'abolition fut proféré pour la première fois en Angleterre contre la traite des noirs, et le 10 juin 1806 seulement la chambre des communes décréta le principe d'abolition. A cette époque, les colonies anglaises étaient abondamment pourvues de noirs. Le commerce de la traite ne donnait pour ainsi dire plus de profit, et cette absence d'intérêt eut sans doute autant d'influence sur le parlement anglais qu'aucune manifestation de sentiments philanthropiques. Le 6 février 1807, la résolution fut convertie en une loi qui fixait au 1<sup>er</sup> janvier 1808 l'époque où la traite des noirs serait prohibée dans toute l'étendue des possessions britanniques. Ce n'est que le 15 août 1855, c'est-à-dire vingt-six ans après l'abolition de la traite, que le ministère est venu proposer le bill d'émancipation qui devait avoir son exécution le 1<sup>er</sup> août 1854.

Si nous nous rendons bien compte des circonstances au milieu desquelles le gouvernement anglais a été amené à cette mesure, il nous semble qu'au lieu d'agir d'après ses propres inspirations, il a plutôt cédé à l'entraînement de l'opinion publique. En présentant le bill d'émancipation, lord Stanley disait :



« Que cette ligne soit bonne ou mauvaise, qu'elle  
 « soit juste ou injuste, que les conséquences soient  
 « heureuses, fâcheuses ou même fatales, c'est ce  
 « que je ne chercherai pas à discuter; mais ce que  
 « je maintiendrai, c'est que le cabinet n'a point,  
 « de son chef, pris l'initiative de la mesure en dé-  
 « libération. »

On sait qu'en 1855 le ministère anglais se trouva en face d'une chambre des communes qui avait un mandat impératif sur la question d'abolition de l'esclavage. A quoi attribuer cette manifestation de l'opinion, cet entraînement irrésistible qui la poussait dans les voies de l'affranchissement? A quel sentiment généreux sans doute, peut-être un peu à l'exaltation produite par les événemens de 1850, et au besoin qu'éprouvait l'Angleterre de répondre aux cris de liberté partis de France par une mesure qui eût un grand retentissement en Europe; mais surtout à l'espérance qu'elle avait de ne point nuire à sa prospérité, et même de l'augmenter, tout en portant un coup fatal à d'autres nations.

Ici encore l'intérêt et la politique ont pris le masque de la philanthropie. Depuis long-temps le peuple anglais sent que la prépondérance lui a échappé en Amérique, et que le jour n'est pas éloigné où il ne comptera plus de possessions sur ce continent. Naguère encore le Canada était en pleine révolte : l'Angleterre n'y maintient son autorité que par la dictature et une force militaire imposante. Que le gouvernement des États-Unis eût seulement voulu

Politique à l'é-  
gard des É-  
tats-Unis.

appuyer l'insurrection canadienne, c'en était fait de la puissance anglaise dans l'Amérique du Nord.

La prépondérance qui échappé successivement des mains de la Grande-Bretagne passe à celle de l'Union américaine, qui, non contente de son immense empire, s'avance chaque jour vers l'Amérique méridionale ; elle fait ses conquêtes non pas par les armes, mais avec le soc du laboureur. Ses planteurs ont déjà fait invasion dans le Texas, et proclamé une république calquée sur celle des États-Unis. La race anglo-américaine semble destinée à imposer à l'Amérique entière, sinon sa puissance directe, au moins une influence sans égale. En présence de ce fait, qui chaque jour va se développant, et dont il ne semble pas possible d'entraver la marche, parce qu'il a pour lui l'industrie, le commerce et le drapeau de la liberté, l'Angleterre se rejette avec prédilection sur les Indes orientales, où sa puissance incontestée n'a fait que grandir, où elle s'accroît encore tous les jours, où elle dispose de millions de bras moins chers que ceux de l'esclave, où les populations, libres en apparence, ont été façonnées depuis des siècles à la plus aveugle soumission, où peuvent croître enfin toutes les productions de l'Amérique.

L'Angleterre et  
la Russie.

Devant elle et dans l'avenir, la prévoyante Angleterre aperçoit peut-être aussi une puissance rivale, mais cette puissance n'a pour elle aucun moyen de propagande. Ni l'industrie, ni le commerce, ni la liberté n'aident la Russie dans sa

marche vers les Indes , elle ne peut faire appel à aucune sympathie. Appuyée sur l'absolutisme, elle ne peut prêcher aux peuples qu'elle voudrait soulever des doctrines contraires au dogme qui fait la base de sa puissance. Or, la force morale, celle-là seule qui d'ordinaire fait les révolutions, manque à la Russie, qui ne s'avancerait contre les Indes qu'avec l'immense cortège de la force matérielle : elle ne s'est pas encore mise en route, et déjà les soldats de l'Angleterre occupent les avant-postes. Plus on réfléchit, plus on voit que les Indes orientales doivent rester inféodées à l'Angleterre, aussi long-temps qu'elle ne succombera pas elle-même à des révolutions intérieures.

Cette conviction est entrée dans l'esprit de la nation anglaise, et la console un peu de la retraite, lente peut-être, mais inévitable, qu'elle est obligée de faire dans le Nouveau-Monde, devant un peuple sorti de ses entrailles. Mais ce peuple lui-même, si fier de sa liberté, proclamant si haut et partout les doctrines de l'égalité, a des esclaves dans son sein. Ces esclaves sont employés à la production des denrées qui font l'objet des échanges de l'Amérique avec l'Europe. Non-seulement avec ces denrées l'Amérique paie au vieux continent tout ce qu'elle est encore obligée de lui demander, mais elle alimente une immense navigation, source abondante pour elle de prospérité et de puissance, au détriment de l'Angleterre, dont elle est, sur les mers, l'infatiga-

ble rivale. De conquête en conquête, elle vient aujourd'hui, jusque dans le céleste empire, supplanter le commerce de la Grande-Bretagne. Tandis que l'empereur de la Chine chasse les Anglais de ses états, proscrit leur commerce et brave leur puissance, les Américains prennent leur place et chargent à bord de leurs navires des cargaisons de thé, qu'ils vendent à l'Angleterre elle-même. Il n'y a donc pas cessation de commerce pour la Chine, mais pour l'Angleterre seulement. Aussi déjà vous voyez celle-ci étendre dans les Indes la culture du thé, et calculer l'époque où elle enlèvera à la Chine le monopole de cette culture. Les Indes orientales semblent être devenues, pour toutes choses, le refuge de la production anglaise, parce que là l'Angleterre croit être certaine de maintenir sa suprématie, parce que là elle possède un empire immense où les bras sont toujours prêts pour la culture de la terre.

Quel est donc l'électeur anglais, si philanthrope qu'on le suppose, qui, en donnant son mandat impératif pour l'abolition de l'esclavage, n'ait espéré que le mot de liberté, parti de l'Angleterre en faveur des noirs, irait retentir jusqu'aux États-Unis, et arrêter au moins la marche de cette puissance? Bien des rêves ont pu être faits sur les conséquences de l'émancipation : on a dû se dire que si la liberté donnée à sept cent mille noirs dispersés sur plusieurs îles, à une immense distance de la métropole, était, dans l'hypothèse la plus défavorable,

peu dangereuse pour l'Angleterre, cette même liberté, montrée en perspective aux trois millions d'esclaves de la république américaine, pouvait y amener une révolution, ou au moins être pour elle une cause de terreur et de difficultés sans cesse renaissantes. Qu'une révolution éclate aux États-Unis, et à l'instant même, le pavillon anglais reprend son ascendant sur les mers du Nouveau-Monde ; que les noirs cessent de se livrer à la culture dans les états du sud de l'Union, les Indes orientales et la marine anglaise sont là pour envoyer à l'Europe ce que l'Amérique ne pourrait plus lui fournir. Les États-Unis ne sont vulnérables que sur un seul point, celui de l'esclavage ; c'est là que l'Angleterre porte les derniers coups que son bras puisse encore frapper. Ce continent américain, qu'elle n'a su retenir par la force des armes, et qui bientôt va la dominer à son tour, elle espère du moins l'affaiblir par la discorde.

Lors de la guerre de l'indépendance, l'Angleterre avait appelé les Indiens à son secours ; aujourd'hui, elle cherche à soulever les esclaves. C'est toujours la même politique ou le même intérêt, changeant de masque ou de langage, suivant le temps et la situation. La prudence américaine, qu'on a appelé de l'égoïsme, s'est tenue en garde contre les provocations de l'Angleterre ; elle a, jusqu'à ce jour, arrêté l'incendie qu'on voulait allumer, mais on ne peut pas dire qu'elle soit parvenue à l'éteindre. Déjà une sorte de guerre intestine s'est élevée au

sein de la république, entre les partisans de l'abolition et ceux qui la repoussent. Que serait-ce, si les esclaves se jetaient dans la mêlée ?

En semant la discorde dans les états de l'Union, en attaquant au cœur son principal adversaire, l'Angleterre avait encore la chance que nous lui offrons aujourd'hui, celle de ruiner nos possessions et notre marine, et d'envelopper plus tard dans ce même désastre les florissantes colonies de l'Espagne.

Le célèbre Canning dit un jour à la chambre des communes que l'Angleterre pouvait, comme Éole, déchaîner les tempêtes sur le monde entier. Quoiqu'il se soit fait illusion sur la puissance de son pays et de ses paroles, l'opinion publique en Angleterre semble s'être approprié la pensée de son ministre, et avoir voulu la réaliser sur le continent américain, en réclamant l'abolition de l'esclavage.

Politique de l'An-  
gleterre vis-à-  
vis de l'Égypte.

Beaucoup de personnes n'admettent pas, en France, ce machiavélisme de l'Angleterre; elles ne veulent attribuer qu'à des sentimens généreux son œuvre de liberté. Nous sommes loin de prétendre que ces sentimens n'aient pas eu d'influence sur elle, ou plutôt qu'elle n'ait pas éprouvé de plaisir à les manifester; mais il n'est aucun anglais dont le cœur ne batte à l'idée d'anéantir la marine des autres nations. Naguère encore le gouvernement britannique voulait associer la France à la destruction de la flotte du pacha d'Égypte, en attendant le jour



où il ferait subir le même sort à la nôtre. Tout Anglais est imbu de cette idée que l'empire de la Grande-Bretagne a désormais dans les Indes orientales sa base la plus solide. Voilà pourquoi ses hommes politiques voudraient être maîtres de la route qui y mène le plus directement.

En France, on a encore peine à concevoir qu'un peuple consente à se faire un mal immense, à ruiner des colonies toutes créées, à épuiser ses trésors en vue d'un bien futur, que le temps l'empêchera peut-être de réaliser, et dans l'espérance lointaine d'attirer sur les autres nations des calamités qu'elles pourront éviter.

Politique de l'Angleterre à l'égard de la France impériale.

La révolution française est là pour répondre à ceux qui élèvent des doutes de ce genre, à ceux qui ne peuvent pas croire qu'un peuple, dans un accès d'égarement, consente presque au suicide.

En combattant notre révolution, en prodiguant ses hommes et son or, en s'imposant une dette sous laquelle elle s'affaisse aujourd'hui, l'Angleterre préparait elle-même ses funérailles, et cependant elle était soutenue par l'idée de pouvoir assister à celles de la France. Il n'y eut jamais pour l'Angleterre une guerre plus impolitique, plus ruineuse que celle qu'elle déclara à notre révolution, et pourtant elle la poursuivit, sans trêve ni relâche, plus glorieuse encore aujourd'hui des maux qu'elle a su nous causer, plus satisfaite des humiliations qu'elle croit nous avoir fait subir, qu'attristée de ses propres embarras.

Le temps n'amènera chez elle que d'amères réflexions. L'Angleterre, en détruisant notre marine, en s'emparant de nos colonies, en consolidant son pouvoir dans l'Inde, en faisant le commerce de toutes les nations qu'elle menait au combat, ne songeait pas que derrière elle s'élevait la nation américaine qui, pleine de jeunesse et de vigueur, lui disputerait l'empire des mers, au moment même où elle croirait s'en être à jamais emparé.

Mais ce n'était pas le peuple anglais, nous dit-on, qui avait déclaré la guerre à la France; ce n'était pas la politique, ayant pour devise *liberté civile et religieuse dans les deux mondes* qui nous poursuivait de sa haine; c'était l'aristocratie anglaise qui, effrayée pour elle-même de nos principes révolutionnaires, voulait les étouffer dans leur germe, et portait la guerre sur le continent, pour que l'esprit français ne pénétrât pas chez elle. Ainsi l'aristocratie combattait pour ses privilèges, tout en laissant croire au peuple anglais qu'il combattait pour sa liberté et pour ses propres intérêts! Cependant Napoléon, quoique né de la révolution française, n'était pas un ennemi de l'aristocratie; il employa tous ses efforts à la reconstituer, et l'Angleterre ne fut pas, pour cela, plus amie de son gouvernement; il semble même que sa haine ait été plus grande pour l'homme qui avait étouffé la liberté, que pour le principe même de notre révolution. Cette tactique de l'aristocratie anglaise

poussant à la guerre contre la France révolutionnaire, a été celle du peuple anglais, lorsqu'il a voulu l'abolition de l'esclavage.

Le peuple anglais tout entier n'est-il pas, relativement au reste du monde, une véritable aristocratie marchande, toujours préoccupée du soin de maintenir ou d'étendre son monopole et ses privilèges, voyant avec peine l'accroissement de toute nation rivale, et disposée souvent à croire que sa richesse et sa prospérité ne sont pas intimement liées aux succès des autres peuples commerçans? Si, par l'abolition de l'esclavage, l'Angleterre, cette aristocratie marchande, a cru pouvoir changer la face du monde commercial, et obliger l'Europe à devenir sa tributaire, n'a-t-elle pas dû être séduite par un avenir aussi brillant? Pour cela, elle n'avait à faire que le plus simple calcul. En perdant sept cent mille esclaves dans les Indes occidentales, elle avait chance d'enlever des millions de travailleurs à toutes les autres nations qui ne pouvaient pas les remplacer, tandis qu'elle n'avait qu'à choisir dans un autre hémisphère.

« A ceux qui veulent que l'Angleterre n'ait été L'Angleterre et l'Irlande.  
 mue que par des sentimens de fraternité ou de philanthropie, nous demanderons pourquoi, chaque année, elle laisse mourir de faim plusieurs milliers d'Irlandais ; pourquoi elle a mieux aimé sacrifier cinq cent millions en faveur de nègres auxquels rien ne manquait pour les besoins de la vie, que d'arracher à la mort des compatriotes qui mendient pour toute pâture quelques pommes de terre? »

Nous demanderons pourquoi sur ce peuple d'Irlande, affamé et sans vêtemens, fidèle à la foi catholique, l'Angleterre fait peser une dîme protestante. En regard de plusieurs millions d'Irlandais, l'esclave des Antilles anglaises n'était-il pas un être privilégié ? L'un a le sentiment de ses souffrances morales et physiques ; à la misère qui l'accable se joint le souvenir des humiliations qu'il subit depuis des siècles, et le chagrin de payer un tribut au culte qu'il abhorre ; l'autre était abondamment pourvu.

Élevé dans l'esclavage et peu soucieux de sa nature, pourquoi le nègre a-t-il obtenu, dans les libéralités de l'Angleterre, la préférence sur le blanc arrivé au dernier degré de la misère ? il semble qu'avant d'arracher les uns à l'esclavage, il fallait au moins donner aux autres les moyens de vivre. Puisque l'Angleterre se croyait assez riche pour faire un énorme sacrifice, ne pouvait-elle pas créer, au profit de l'Irlande, une taxe des pauvres, au lieu d'employer son argent à racheter des esclaves. Il est vrai qu'en Irlande une taxe des pauvres va être essayée, mais c'est le pays lui-même qui devra en faire les frais.

Et qu'on n'aille pas ici nous accuser d'exagération sur la peinture des maux de l'Irlande. Nous avons vu, à Dublin même, des hommes qu'on eût pris pour des spectres, et à leur approche nous détournions involontairement les regards, car ils avaient l'aspect du cadavre ; ils étaient si nombreux, ils nous affectaient d'une manière si pénible, que le plus souvent nous quittions les belles et larges dalles du trottoir pour nous rejeter au milieu

de la voie publique. Là au moins nous n'avions pas à supporter une vue, une odeur, un contact qui font frissonner. Rien de pareil ne se voit aux Antilles, si nous en croyons ceux qui les ont visitées; ils en rapportent plutôt une image assez riante. Il est d'ailleurs une autorité que les philanthropes ne récuseront pas; M. de Beaumont, l'éloquent vengeur de l'Irlande, n'a-t-il pas dit : « J'ai vu l'Indien dans ses forêts, j'ai vu le noir dans l'esclavage, mais je n'ai vu aucune misère qui puisse être comparée à celle de l'Irlandais. »

Cette misère-là cependant est sous les yeux de l'Angleterre; elle la voit, elle la sent, elle la touche, et elle n'en a pas pitié! Pour lui répondre, elle n'a que des soldats et des canons. Qu'on ne vienne donc pas invoquer, dans cette grande question de la liberté des noirs, la philanthropie anglaise; l'Irlande nous la fait voir telle qu'elle est en réalité. Il existe sans doute en Angleterre un sentiment de philanthropie poussé à un haut degré, mais ce sentiment ne traverse pas les mers et ne s'épanche jamais sur les autres peuples.

Ce n'est pas, assurément, la philanthropie qui pousse les Anglais à infiltrer l'opium dans les veines du peuple chinois; l'empereur de la Chine a voulu, par leur expulsion, défendre ses états contre la fraude et ses peuples contre le poison. Les Anglais vont sans doute le châtier de son audacieuse tentative. En même temps, leurs vaisseaux couleront bas les navires portugais sur les côtes d'Afrique, sous

le prétexte d'un commerce de fraude et au nom de la morale publique.

De ce que l'Angleterre, dans l'œuvre de l'émancipation, s'est laissé aller à un calcul politique, revêtu des formes d'une généreuse philanthropie, s'ensuit-il qu'elle réussira dans ses projets ultérieurs, et qu'en définitive elle aura agi suivant ses véritables intérêts? Nous ne le croyons pas.

Les États-Unis repoussent avec énergie le piège qui leur a été tendu par l'Angleterre. Le Brésil, l'Espagne, le Portugal, la Hollande ne paraissent pas empressés de la suivre dans la voie qu'elle leur a tracée. Seule, la France, toujours chevaleresque, mais souvent dupe, semble vouloir se laisser prendre à l'appât que lui présente l'Angleterre.

Gêne financière  
de l'Angleterre.

La Grande-Bretagne elle-même, si généreuse en 1854, époque de prospérité commerciale, et qui croyait alors pouvoir faire à l'avenir de larges sacrifices, ressent dans le présent une gêne profonde. Son commerce est embarrassé, son trésor est vide, le mot fatal de déficit, dans un pays qui ne vit que par le crédit, est même prononcé, et, chose inouïe! la Banque de France a momentanément fait un prêt à la Banque d'Angleterre. Les causes de cette gêne commerciale, de ce déficit du trésor sont multiples, sans doute; mais une d'elles est assurément l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises. La production y a diminué avec le travail; les denrées coloniales étant moins abondantes, la marine marchande a eu moins de transports

à faire et le trésor moins de droits à percevoir. En même temps, ces denrées ont augmenté de prix, et imposé une nouvelle charge aux consommateurs. Les Indes orientales viendront bientôt combler le déficit, mais il faut au moins quelque temps pour y stimuler la production.

Maintenant quels résultats l'émancipation anglaise a-t-elle produits? On sait que le bill d'émancipation n'accordait pas au nègre une liberté immédiate et absolue. Entre l'esclavage et la liberté, il avait placé une situation intermédiaire qualifiée du nom d'apprentissage. Sa durée était fixée à sept années. Pendant cette période, le nègre devait travailler cinq jours de la semaine au profit du maître, à raison de neuf heures par jour. Le reste du temps lui appartenait. Le maître ne pouvait plus lui-même prononcer les peines ou les faire infliger à l'affranchi qui ne remplissait pas ses obligations; ce soin était remis à des magistrats spéciaux et salariés.

Résultats de l'émancipation dans les colonies anglaises.

Lorsque l'apprentissage fut mis à exécution, les opinions furent divisées sur le résultat qu'il produirait, comme elles le sont encore aujourd'hui sur les résultats de l'émancipation définitive. Les partisans de l'abolition prétendirent que l'apprentissage ne rencontrait dans son application presque aucune difficulté. Suivant eux, les nègres travaillaient comme par le passé; ils obéissaient volontiers aux ordres des magistrats, pour lesquels ils avaient non-seulement du respect, mais encore de l'affection. Les punitions

L'apprentissage.  
— Ses effets à la Guiane anglaise.

infligées depuis le nouveau système étaient moins nombreuses qu'à l'époque de l'esclavage, et le travail aussi régulier. Si, à la Jamaïque, il y avait quelque mésintelligence entre les anciens maîtres et les affranchis, les torts étaient du côté des maîtres, qui réglaient mal les heures du travail ou ne donnaient pas un salaire assez élevé. Ces torts étaient encore aggravés par l'opposition de la législature locale aux moyens d'exécution ordonnés par le gouvernement anglais. Mais dans les colonies de la couronne, là où le pouvoir royal règne souverainement, l'apprentissage faisait augmenter la production, régénérail les mœurs, favorisait l'instruction. Quel bel avenir s'offrait donc à l'émancipation définitive ! Voilà le langage que tenaient plusieurs gouverneurs des colonies qui devaient en général leurs fonctions aux partisans de l'abolition, et qui, après avoir trop long-temps induit en erreur l'opinion publique, ont été révoqués. Tels sont les documens que M. de Tocqueville a reproduits dans son rapport à la chambre des députés.

Ce rapport nous apprend qu'à la Guiane le produit de 1836 excéda en valeur celui de 1835 de 42 millions environ, et que, depuis l'abolition de l'esclavage, la valeur des propriétés s'est prodigieusement accrue dans la colonie; que, dans le cours de 1836 et de 1837, le nombre des mariages a été, par trimestre, d'environ 500, et que celui des adultes, ou des enfans fréquentant les écoles, s'est élevé à 9 ou 10 mille. Ces faits sont d'au-



tant plus à remarquer, dit M. de Tocqueville, qu'à la Guiane plus du quart des affranchis étaient nés en Afrique et provenaient de la traite.

Nous ne pousserons pas plus loin les citations empruntées à ce rapport. Il nous suffira de dire que le tableau qu'il trace des résultats de l'apprentissage est généralement empreint de brillantes couleurs. Mais quelle fatale conclusion! cet apprentissage si bien imaginé, et qui devait insensiblement conduire les nouveaux affranchis à une entière liberté, rencontre des difficultés telles, qu'il est jugé mauvais, impraticable, nuisible aux intérêts des maîtres et des affranchis, et définitivement aboli; à partir du 1<sup>er</sup> août 1838, les nègres jouissent d'une entière liberté.

Si l'on doit juger une expérience par ses résultats, il faut convenir que celle de l'apprentissage a été reconnue mauvaise, puisqu'il n'a pas été possible de la continuer. Un pareil fait étonne sans doute, après toutes les merveilles que nous ont rapporté les abolitionnistes.

En regard des citations faites par M. de Tocqueville, qui, pas plus que nous, n'a visité les lieux où se passe l'expérience anglaise, nous ne pouvons nous empêcher de placer quelques fragmens d'un mémoire adressé, en décembre 1837, à M. le ministre des affaires étrangères, par M. Mollien, consul-général de France à la Havane. Le nom de M. Mollien, son désintéressement dans la question de l'esclavage, et, par-dessus tout, sa présence sur les

La Jamaïque,  
suivant M. Mollien.

lieux où la question se vide, étaient, ce nous semble, d'un assez grand poids pour que M. de Tocqueville eût dû mettre cet important document, qu'il a eu sans doute entre les mains, sur une ligne au moins parallèle à ceux qu'il a cités en faveur de l'apprentissage et de l'abolition :

« Je visitai la Jamaïque en 1822 ; alors elle  
 » jouissait d'une prospérité égale à celle qui règne à  
 » Cuba. L'ordre, la confiance, l'esprit d'entreprise  
 » perçaient de tous côtés. Maintenant, on n'y voit  
 » même plus l'esprit de conservation propre au génie  
 » anglais. Dans les villes, les rues sont d'une malpro-  
 » preté inconnue partout ailleurs ; les maisons  
 » s'écroulent faute de réparations ; les édifices pu-  
 » blics tombent par la même cause. Dans les cam-  
 » pagnes, c'est pire encore. Les chemins, faute  
 » d'être entretenus, sont en quelques endroits  
 » changés en étangs qu'on ne traverse quelquefois  
 » qu'en pirogue. Si l'on entre dans les habitations,  
 » on trouve les allées couvertes d'herbes mortelles  
 » pour la canne, les jardins des nègres changés en  
 » basse-cour pour la nuit, et leurs animaux lâchés  
 » le jour dans les champs cultivés ; des mares in-  
 » fectes se forment autour de l'habitation du maî-  
 » tre : ici, c'est une terrasse sans balcon ; ail-  
 » leurs, un plancher enfoncé, un toit découvert ;  
 » ailleurs encore, des murs écroulés : nulle part les  
 » hôpitaux ne sont entretenus avec soin ; c'est que,  
 » nulle part, on n'a plus le courage de réparer ; on  
 » ne songe qu'à ce qui est nécessaire pour faire la

» dernière récolte , car l'on se croit toujours à la  
 » dernière récolte.

» Sur les routes , le désordre est plus grand en-  
 » core : sous mille prétextes , les nègres les par-  
 » courent , surtout pour aller en ville ; et le soir ,  
 » lorsqu'ils rentrent affamés , ils maraudent dans les  
 » habitations qui bordent les chemins. Le samedi ,  
 » le dimanche , plus deux vendredis par mois leur  
 » appartiennent. Croit-on qu'ils les consacrent au  
 » travail ? Du tout , ils se promènent , et pourquoi  
 » ne s'en passeraient-ils pas la fantaisie , lorsqu'avec  
 » deux jours de travail par mois ils ont tout ce qu'il  
 » leur faut pour être heureux à leur manière.

» A ce relâchement précurseur de la dissolution ,  
 » nul n'ose opposer le châtiment , ni même en  
 » faire la menace : on aime mieux vivre à la dis-  
 » crétion des nègres que de s'exposer à leur ven-  
 » geance. La fortune de chacun dépend de leur  
 » bonne volonté et surtout de leur nombre.

» Vous présumez bien qu'avec le nouveau sys-  
 » tème se sont présentés des empiriques ayant des  
 » moyens sûrs de le faire marcher. L'un , pour ar-  
 » rêter l'esprit vagabond des nègres , a conseillé  
 » d'avoir des boutiques sur l'habitation , afin d'ôter  
 » tout prétexte d'en sortir ; l'autre , d'y élever des  
 » églises ; un troisième , d'y placer des écoles. Les  
 » propriétaires ont essayé de tout cela sans guérir  
 » le mal. En effet , quel remède pour calmer les  
 » nerfs des nègres encore tout ébranlés de la com-  
 » motion terrible de l'émancipation ! On leur donne

» du premier coup tout ce qui agite encore les Européens habitués depuis si long-temps à toute espèce de secousses et de remèdes violens. »

Colonies anglaises. — Époque de liberté.

Nous venons de voir comment s'est passé à la Jamaïque le temps de l'apprentissage. Arrivons maintenant à l'époque de la liberté. M. de Tocqueville a surtout mis en relief les progrès agricoles de la Guiane anglaise. En 1856, la valeur des propriétés était, suivant lui, prodigieusement accrue dans cette colonie.

Il nous est impossible de concilier cette prétendue augmentation de la valeur des terres avec le déficit que présentent les récoltes faites depuis l'émancipation des noirs (1).

Au lieu d'un progrès agricole à la Guiane anglaise, nous trouvons un déficit qui n'ira probablement qu'en augmentant. N'est-il pas à craindre que les progrès moraux, le mariage et la fréquentation des écoles, si pompeusement annoncés, n'aient eu le même résultat.

Nous pourrions successivement passer en revue toutes les possessions britanniques; partout il y a décroissance de la production.

On en sera convaincu après avoir jeté les yeux

---

(1) La moyenne des récoltes de 1831, 32 et 33, comparée à l'année 1839, offre un déficit de 8,083 boucauts, 513 tierçons, 2,109 barils de sucre, 753,660 livres de café et 1,772 balles de coton. (Extrait de documens imprimés par ordre du parlement britannique.)

sur le tableau officiel (1) des importations de sucre dans le port de Londres pendant l'année 1839, comparées à celles de l'année précédente.

« Les partisans de l'expérience anglaise, sont obligés d'avouer qu'à la Jamaïque et dans les îles placées dans des circonstances analogues, là où les nègres peuvent facilement vivre sans travailler pour les blancs, les noirs travaillent moins bien et beaucoup moins constamment depuis que l'esclavage a cessé qu'avant cette époque, et que

Opinion de M.  
de Tocqueville  
sur l'appren-  
tissage.

| (1)<br>IMPORTATIONS. | ANTILLES. |           | MAURICE | BENGALE | AUTRES PARTIES<br>des Indes. |
|----------------------|-----------|-----------|---------|---------|------------------------------|
|                      | Boucauts. | Tierçons. | Sacs.   | Sacs.   | Sacs.                        |
| En 1838. . . . .     | 105,616   | 10,432    | 336,758 | 89,515  | 116,798                      |
| En 1839. . . . .     | 83,606    | 7,376     | 342,487 | 154,123 | 158,554                      |
|                      | 32,010    | 3,063     | 5,729   | 55,609  | 41,756                       |

L'année 1839 présente un déficit sur 1838, qui déjà avait produit moins que 1837. La décroissance du revenu a donc été, dans la dernière récolte, aux Antilles, de 22,010 boucauts et 3,063 tierçons de sucre brut, ce qui représente 48,000 barriques de nos îles.

L'île Maurice a exporté quelques mille sacs de plus ; mais cette colonie a eu des conditions de travail plus favorables que celles des Antilles, elle a pu recruter au Bengale des Indiens dont le travail a suppléé celui des noirs.

Ce qu'il y a lieu de faire observer, c'est que l'Angleterre a reçu de ses possessions de l'Inde 96,365 sacs de sucre de plus en 1839 qu'en 1838. Voilà comment le niveau de ses importations tend à se rétablir. De tels chiffres indiquent le but que la politique anglaise a voulu atteindre.

» l'avenir de la production du sucre est compro-  
 » mis.

» Cette situation fâcheuse », ajoute M. de Toc-  
 queville, à qui nous avons emprunté ce qui pré-  
 cède, « paraît tenir à plusieurs causes qui auraient  
 » pu être évitées. Il faut l'attribuer d'abord aux  
 » mauvais rapports qui se sont établis, durant l'ap-  
 » prentissage, entre les maîtres et les affranchis de  
 » la plupart des colonies. La défiance et la haine,  
 » qui ont pris naissance alors, rendent très difficile  
 » aujourd'hui la fixation équitable des salaires. Il  
 » est évident que presque toujours le colon veut  
 » faire travailler le nègre à trop bas prix, et qu'  
 » celui-ci demande un prix beaucoup trop haut.  
 » Comme ces deux hommes ne sont pas seulement  
 » opposés d'intérêts, mais secrètement ennemis, il  
 » est presque impossible qu'ils arrivent jamais à  
 » bien s'entendre. »

Les abolitionnistes avaient d'abord eux-mêmes  
 demandé l'apprentissage, parce que, disaient-ils,  
 il devait préparer l'esclave à la liberté. Cet appren-  
 tissage n'ayant pu réussir, ils ont voulu sa sup-  
 pression. Des hommes d'état éminens, dit encore  
 M. de Tocqueville, ont critiqué en Angleterre le  
 principe même de la mesure (1); ils ont prétendu  
 qu'un travail forcé, quel qu'il fût, ne préparait pas  
 l'homme à un travail volontaire, et qu'on ne pou-

---

(1) Discours prononcé par lord Howich, le 30 mars 1830.

vait apprendre que dans la liberté à être libre. M. de Tocqueville avait écrit au commencement de son rapport : « Il serait peu raisonnable de croire » qu'on parvienne à détruire dans la servitude les » vices que, naturellement et nécessairement, la ser- » vitude fait naître. La chose est sans exemple dans » le monde ; l'expérience seule de la liberté, la li- » berté long-temps contenue et dirigée par un pou- » voir modéré, peuvent suggérer et donner à » l'homme les opinions, les vertus et les habitudes » qui conviennent au citoyen d'un pays libre. »

Nous voici maintenant en face de la liberté, et vous nous avouez que « l'avenir de la production » est compromis dans la plupart des colonies an- » glaises, qu'il est presque impossible que le colon » et le nègre, opposés d'intérêts et secrètement en- » nemis, arrivent jamais à bien s'entendre ! » Vous nous avez déjà dit que « les noirs travaillent » moins bien et beaucoup moins constamment de- » puis que l'esclavage a cessé. » A ce mal im- mense s'ajoute maintenant celui de la difficulté des salaires. « Il est évident, selon vous, que presque » toujours le colon veut faire travailler le nègre à » trop bas prix, et que celui-ci demande un prix » beaucoup trop élevé. » Nous ne sommes nulle- ment frappé de cette évidence ; car il nous semble que le maître blanc qui ne peut point, comme le nègre, se contenter, pour sa nourriture, de quelques bananes, ni vivre dans la nudité et dans l'insou- ciance de toutes choses ; qui, au contraire, a des

besoins nombreux et même des habitudes de luxe à satisfaire, doit avoir le plus grand intérêt à stimuler le travail du nègre par le salaire, et à ne point laisser en friche la terre qui peut seule lui assurer un revenu. Le maître ne peut pas pousser la cupidité jusqu'à vouloir se ruiner lui-même. S'il lui est impossible de s'entendre avec le nègre, c'est que celui-ci ne veut pas travailler; c'est que, pour excuser sa paresse, il demande un salaire tellement élevé, que le maître est obligé de renoncer à la culture de ses terres et de laisser sa propriété dans cet état d'abandon et de délabrement que nous a peint M. Mollien. Qu'on ait calomnié le maître pendant l'esclavage, cela se conçoit. On pouvait aisément lui prêter l'amour de la tyrannie, la cupidité, et toutes les passions basses du cœur humain. Mais qu'on le poursuive de nouvelles attaques, lorsqu'il est dans la ruine et la misère, lorsqu'il est placé dans la dure position de manquer des choses les plus nécessaires à la vie sur des habitations jadis si florissantes, cela est au moins peu généreux.

Situation des  
nouveaux af-  
franchis, sui-  
vant M. de  
Tocqueville.

M. de Tocqueville reconnaît avec une sorte de douleur que le travail disparaît des colonies anglaises, et pour nous consoler de la ruine des grands propriétaires du sol, ou plutôt pour nous disposer à croire qu'eux seuls sont ruinés, il fait un tableau tout pastoral du bonheur des nouveaux affranchis :

« On peut expliquer également le peu de pen-  
» chant que montrent les noirs, dans quelques co-



» lonies, pour travailler d'une manière continue  
 » au service des grands propriétaires du sol, par  
 » cette circonstance qu'ils sont eux-mêmes de petits  
 » propriétaires.

» Presque tous les anciens affranchis des colo-  
 » nies anglaises ont conservé la jouissance gratuite  
 » de la cabane qu'ils habitaient pendant l'escla-  
 » vage, et du jardin dont ils avaient alors l'usage.  
 » Ce champ, que chacun d'eux possède, occupe  
 » une partie de son temps et suffit à presque tous  
 » ses besoins. Le nègre préfère, en le cultivant,  
 » travailler pour lui-même que d'aller servir chez  
 » autrui. Cela est d'autant plus facile à comprendre  
 » que quelque chose d'analogue se fait voir dans  
 » les pays de l'Europe où la terre est très parta-  
 » gée. Le petit propriétaire, occupé sur son propre  
 » fonds, ne consent qu'avec peine à louer ses ser-  
 » vices au riche fermier son voisin. C'est ainsi que,  
 » dans plusieurs de nos provinces, le nombre des  
 » ouvriers devient chaque jour plus restreint, et leur  
 » assistance plus précaire.

» Si l'on jugeait qu'il était nécessaire à l'exploit-  
 » ation des denrées coloniales et à la permanence  
 » de la race blanche dans les Antilles, que le nègre  
 » affranchi louât ses services d'une manière per-  
 » manente aux grands propriétaires du sol, il est  
 » évident qu'il ne fallait pas lui créer un domaine  
 » où il pût vivre avec aisance, en ne travaillant que  
 » pour lui. »

Ne dirait-on pas que M. de Tocqueville, au lieu Une erreur de

M. de Tocqueville.

de parler des colonies anglaises et des nouveaux affranchis, a voulu décrire ce qui s'est passé en France depuis que la révolution y a établi la division des propriétés, soit en confisquant les biens des émigrés et du clergé, soit en consacrant l'égalité des partages dans les successions. Il n'existe, cependant, aucune analogie, aucun point de contact possible entre la société française, telle qu'elle est sortie de la révolution, et la société coloniale anglaise telle que l'a faite l'émancipation.

Notre société a eu, depuis des siècles, des petits propriétaires, et, depuis cinquante ans, le nombre s'en est considérablement accru. Cependant les grands propriétaires du sol, en France, ne manquent nulle part de bras pour leurs travaux de culture, pour peu qu'ils veuillent donner un prix, non pas élevé, mais seulement équitable. Le nombre des ouvriers, loin de devenir chaque jour plus restreint, s'accroît par la progression naturelle de la population, et il nous semble que si les hommes d'état et les économistes sont aujourd'hui préoccupés d'une question, ce n'est pas de savoir comment ils recruteront la classe ouvrière, mais comment ils pourront l'employer.

M. de Tocqueville s'est également fait illusion sur ce qui se passe dans la société coloniale. Comment est-il possible que des nègres qui étaient hier esclaves, qui n'avaient, la plupart, aucune ressource antérieurement acquise, soient devenus, le lendemain de leur liberté, de petits propriétaires? Au-

eune concession du sol ne leur a cependant été faite, ni par les anciens propriétaires, ni par l'état. Il y a, de la part de M. de Tocqueville, une erreur de fait qui nous paraît manifeste, ou bien il a mal défini la position actuelle des affranchis. Parce que le maître, dans sa bonté pour d'anciens esclaves, leur a laissé la jouissance gratuite de leurs cabanes et de leurs jardins ; parce qu'il n'a pas voulu qu'ils fussent sans feu ni lieu le lendemain de leur liberté, et paraître ainsi se venger de leur nouvelle position ; parce que l'humanité, ou, si l'on aime mieux, des motifs d'intérêt et de sécurité lui ont inspiré une mesure sage et prévoyante, s'ensuit-il que les affranchis soient *de petits propriétaires auxquels on a créé un domaine* qu'ils sont heureux et fiers de fertiliser comme nos paysans français ?

Cette conduite honorable de l'ancien maître envers l'affranchi, de l'homme civilisé qui veut conserver une influence tutélaire et patriarcale sur des hommes qu'il craint de voir retourner à l'état sauvage, aurait dû, au moins, lui valoir la reconnaissance des affranchis et l'approbation des philanthropes. Ceux-ci l'ont récompensé par le reproche de vouloir faire travailler le nègre à trop bas prix, et le nègre répond à l'hospitalité et aux bons procédés dont il est l'objet par le refus du travail.

Est-il vrai, toutefois, que si l'affranchi refuse l'assistance de son travail au grand propriétaire du sol, il donne un soin actif et intelligent au champ *qu'il ne possède pas*, mais dont on ne lui a pas encore fait payer le loyer ? Est-il vrai que l'affranchi

imite en quelque sorte notre *petit propriétaire*, si plein de sollicitude et de courage pour l'exploitation de sa terre? En d'autres termes, si l'on produit, dans les colonies anglaises, moins de sucre, de café ou de coton, la culture des *vivres* y a-t-elle augmenté?

M. Mollien a déjà répondu à cette question. Il nous a montré les *jardins des nègres changés en basse-cour pour la nuit, et leurs animaux lâchés le jour dans les champs cultivés*.

A l'autorité du document fourni par M. Mollien, en ce qui concerne la Jamaïque, vient se joindre l'adresse présentée, le 16 mai 1859, par le conseil et l'assemblée d'Antigue au gouverneur sir William Colebrooke.

Nous devons faire précéder cette adresse de l'opinion que M. de Tocqueville a exprimée sur les habitants d'Antigue; elle leur est si favorable qu'il devra croire à la sincérité de leurs discours :

« A Antigue, le prix de la journée est assez mo-  
 » dique; il est à peu près en rapport avec l'entre-  
 » tien de l'esclave autrefois. Les propriétaires sont  
 » dans une situation satisfaisante; ils sont unani-  
 » mes sur les bons effets qui résultent de l'éman-  
 » cipation, et ils se félicitent de l'avoir hâtée. De-  
 » puis cette époque, les plantations et les terres  
 » sont recherchées; elles ont en quelque sorte  
 » doublé de valeur, puisqu'elles pourraient être  
 » vendues plus cher que lorsque les esclaves y  
 » étaient attachés.

» Ce sont là des résultats admirables, mais qu'il

Etat de la cultu-  
 re à Antigue.

» serait dangereux, on doit le dire, d'atteindre ail-  
 » leurs ; car Antigue est dans une situation toute  
 » particulière.

» L'île d'Antigue ne contenait, lors de l'éman-  
 » cipation, que 29,570 esclaves, 4,066 noirs li-  
 » bres et 2,000 blancs ; en tout 55,456 habitans.  
 » Cette population, quelque minime qu'elle soit,  
 » couvrait toute la surface du pays ; presque toutes  
 » les terres d'Antigue étaient occupées, toutes y  
 » étaient possédées : on y était presque aussi serré  
 » qu'en Europe. Le nègre se trouva donc placé  
 » dans cette alternative de mourir de faim ou de  
 » travailler. A Antigue, d'ailleurs, et cette cause  
 » est plus puissante encore que la première aux  
 » yeux de tout homme qui sent et qui raisonne,  
 » l'esclavage a toujours été d'une mansuétude toute  
 » particulière, et les maîtres y ont fait d'eux-mê-  
 » mes, depuis très long-temps, les plus grands  
 » efforts pour améliorer les mœurs des nègres et se  
 » concilier leur affection. On se rappelle que ce  
 » sont eux seuls qui, en 1834, ont voulu faire  
 » passer leurs esclaves de la servitude à la liberté  
 » complète, sacrifiant ainsi le travail gratuit que  
 » le bill d'émancipation leur permettait d'exiger  
 » pendant six ans. Ce fait suffit pour expliquer tout  
 » ce qui l'a précédé et suivi. Des hommes qui sont  
 » capables d'en agir ainsi vis-à-vis de leurs escla-  
 » ves montrent qu'ils ont été des maîtres pleins  
 » de douceur et de miséricorde, et l'on conçoit ai-  
 » sément qu'ils n'aient pas rencontré d'affranchis  
 » rebelles. »

Voici ce que disent maintenant ces maîtres pleins de douceur et de miséricorde, ou leurs représentants officiels, au gouverneur d'Antigue, dans leur adresse du 16 mai 1859 :

« Il reste aux deux chambres à mettre sous les  
 » yeux de votre excellence les faits qui indiquent  
 » évidemment le déclin de la prospérité de l'île, et  
 » nous devons dire que l'influence miraculeuse de  
 » la température des deux dernières années sur nos  
 » récoltes a seule empêché que cette décroissance  
 » ne fût plus considérable. Il n'est plus possible de  
 » nier que depuis assez long-temps les habitudes de  
 » travail de nos ouvriers deviennent chaque jour  
 » de plus en plus irrégulières. Le salaire le plus li-  
 » béral, les traitemens les plus remplis de bienveil-  
 » lance ne suffisent plus pour retenir les noirs sur  
 » des habitations que, jusqu'à présent, ils n'avaient  
 » point abandonnées. On éprouve de la difficulté à  
 » obtenir d'eux ce travail réglé, déterminé et con-  
 » tinu qui est indispensable à l'exploitation d'une  
 » sucrerie. Comme conséquence de cet état de cho-  
 » ses, la culture des *vivres* a cessé dans presque  
 » toute la colonie, qui est mise complètement sous  
 » la dépendance des importations de l'étranger. De  
 » plus, l'invincible répugnance que témoigne la  
 » génération qui s'élève pour tout travail d'agri-  
 » culture ne laisse qu'un très faible espoir dans  
 » l'avenir pour la production des denrées que nous  
 » récoltons. »

Ainsi l'île modèle de l'émancipation, Antigue tou-  
 jours offerte comme un exemple aux adversaires de

la liberté, subit à son tour le sort commun. Non-seulement la production du sucre y va décroissant, mais encore la culture des *vivres* y a presque entièrement cessé.

Si des faits de cette nature se produisent à Antigue, quelle est donc la situation agricole de la Jamaïque, placée dans des conditions bien plus défavorables pour la continuation du travail?

Elle est telle que nous l'a présentée M. Mollien, dont l'œil observateur n'a pas rencontré des petits propriétaires travaillant sur leur domaine, mais des hommes livrés au désordre et à la paresse. La culture des *vivres* y aura donc diminué au moins proportionnellement à la décroissance de la production du sucre, production moitié moins considérable aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1850 (1).

L'émancipation a déjà eu dans les colonies anglaises de fâcheuses conséquences. Le présent y est déplorable et l'avenir y est plus effrayant. Les affranchis, façonnés depuis leur enfance au travail, cèdent encore à la force de l'habitude. Leurs anciens maîtres peuvent d'ailleurs les tenter par des salaires élevés, grâce au prix excessif qu'ont atteint les su-

(1) La Jamaïque qui, à cette époque, envoyait 93,882 boucauts de sucre à la métropole, n'en a plus expédié, en 1838, que 63,028 boucauts, et, en 1839, 44,893. (Etat des exportations de 1839, mis sur le bureau de la chambre d'assemblée de la Jamaïque, par le gouverneur sir Charles Metcalf, le 12 novembre.)

eres en Angleterre, depuis que l'importation a diminué; mais l'augmentation de production dans les Indes orientales tend successivement à combler ce déficit, et dans peu d'années le prix des sucres sera ramené, en Angleterre, à son ancien niveau. Dès lors, le planteur de la Jamaïque, d'Antigue ou de Démérari, obligé d'abaisser dans une forte proportion le salaire qu'on ne trouve pas aujourd'hui assez élevé, n'aura plus aucun moyen de stimuler le nègre. Cet obstacle suffira probablement pour arrêter le faible travail auquel veut bien se livrer la génération actuelle des affranchis. Mais après cette difficulté si grande, une autre se présente presque insurmontable.

La génération qui s'élève, dit le conseil d'Antigue, montre une invincible répugnance pour tout travail d'agriculture, et ne laisse qu'un très faible espoir dans l'avenir pour la production des denrées que nous récoltons.

Si cette plainte s'élève d'Antigue, où l'on a pris tant de soin pour répandre l'instruction, la moralité et l'amour du travail parmi les affranchis, combien plus grandes encore doivent être les appréhensions des autres colonies émancipées.

A entendre les partisans de l'abolition, les affranchis avaient de l'aversion pour le travail de la terre, parce qu'il était pour eux le signe de la servitude, ou bien en réveillait le souvenir. L'expérience vient révéler un fait d'une nature toute différente : si l'ancien esclave n'est qu'à moitié oisif après la li-



berté, son fils montre une invincible répugnance pour tout travail d'agriculture.

Dans cette situation, il n'y a plus d'avenir pour les colonies anglaises, il faut que les blancs émigrent successivement de pays où, ne pouvant travailler eux-mêmes, il ne leur est plus possible de diriger ou de stimuler le travail des noirs. Trop heureux les hommes de race européenne, s'ils peuvent éviter quelque catastrophe sanglante avant leur émigration définitive. Les affranchis, nous devons le reconnaître, ont respecté jusqu'à présent les lois de l'humanité. Derrière eux ne se sont pas trouvés, comme à Saint-Domingue, des agens de la Convention pour les pousser au massacre. Des précautions de toute sorte, au contraire, ont été prises pour les maintenir dans l'ordre. Mais cet ordre régnera-t-il toujours? Les blancs, si peu nombreux en face des noirs qui, eux aussi, réclameront bientôt des droits politiques, seront-ils long-temps à l'abri de la jalousie et de l'agression? Si le pouvoir du maître sur l'esclave a disparu, la supériorité du blanc sur le noir, dans l'esprit même de celui-ci, subsiste toujours. Cette supériorité morale, et qui seule fait la force des hommes de race blanche, sera-t-elle long-temps respectée? Nous le désirons, mais il est permis de craindre le contraire.

Nous n'éprouverions aucune surprise, le jour où l'on nous apprendrait qu'une secousse violente a fait disparaître les créoles de race européenne du sol des possessions britanniques. L'hypothèse la

Avenir des colonies de l'Angleterre.

plus favorable aux blancs est celle d'une retraite lente et pacifique. Lorsqu'ils auront fait place aux noirs, quel bien l'humanité retirera-t-elle de ce changement social? Quelle sera la civilisation d'une race qui aura pris le travail en dégoût? quelles seront ses mœurs et sa forme de gouvernement? respectera-t-elle la liberté pour laquelle nous nous serons sacrifiés; ou bien les plus habiles parmi les Africains rétabliront-ils la servitude à leur profit? L'avenir seul peut résoudre ces questions, et nous apprendre si les noirs marchent plus vite dans les voies du progrès social, abandonnés à eux-mêmes qu'avec l'appui et le patronage de la race blanche.

Nous ne chercherons point à pénétrer le mystère d'un avenir qui nous paraît des plus obscurs. Mais si défavorable que puisse être à la cause de la civilisation l'expérience anglaise, la politique britannique en a prévu toutes les conséquences et n'en est point effrayée. Quand toutes les Antilles et la partie du continent américain que fertilise aujourd'hui l'esclavage seraient frappées de stérilité; quand les nègres seraient redevenus dans ces contrées ce qu'étaient jadis les Caraïbes, l'Angleterre ne serait point affligée d'un pareil résultat. Pour consoler l'Europe de ses pertes en Amérique, elle lui offrirait ses produits de l'Asie. Les prévisions du gouvernement anglais sont portées si loin à cet égard, qu'il ne veut même pas donner à ses colonies d'Amérique les moyens de recruter de nouveaux travailleurs.

Les planteurs des colonies anglaises voudraient aujourd'hui, pour suppléer au travail des nègres, engager des travailleurs dans l'Inde. Des Indiens introduits à l'île Maurice ayant donné des résultats satisfaisans, les habitans de Démérari ont eu recours au même expédient. Les nouveaux immigrans pouvaient avoir le double mérite de remplacer les anciens esclaves et d'empêcher la future domination de la race africaine. Les colonies anglaises les voyaient donc avec plaisir venir au secours de leur agriculture en péril, lorsque le ministère crut devoir arrêter ces émigrations. Il envoya l'ordre au Bengale d'entourer les engagements de tant de formalités qu'ils furent comme frappés de prohibition.

Nous avons analysé les résultats de l'expérience anglaise. Ils sont peu encourageans pour l'émancipation, et de nature à arrêter l'élan de la France dans toute mesure du même genre. Les colonies anglaises étaient cependant dans une position moins défavorable que les nôtres pour recevoir la liberté. Vingt-six ans s'étaient écoulés entre la cessation de la traite dans les possessions britanniques et le bill d'émancipation (1). Des assemblées législatives et une presse locale avaient habitué plusieurs classes

Les colonies anglaises avant l'émancipation.

---

(1) Le 1<sup>er</sup> janvier 1806, la traite des noirs a été défendue dans les possessions anglaises. Le bill d'émancipation a dû recevoir son exécution le 1<sup>er</sup> août 1834.

de la population au régime de la liberté. Dans nos colonies, la traite n'a cessé que depuis dix ans; elle a été tolérée jusqu'en 1850, quoique défendue par la loi. On y compte beaucoup d'esclaves encore tout imbus des superstitions et des mœurs barbares de la côte d'Afrique.

Etat actuel des colonies françaises.

Les hommes libres de couleur n'ont été appelés à exercer des droits politiques que depuis la révolution de juillet. Les conseils coloniaux eux-mêmes ne datent que de 1855 : toutes les classes de la société dans nos colonies sont donc encore moins préparées à recevoir la liberté que ne l'était la population des colonies anglaises.

Enfin, comme l'a dit M. de Rémusat, dans son rapport sur la proposition de M. Passy, *il n'est pas indifférent que la réforme s'opère au milieu d'une société prospère et riche, ou d'une société nécessiteuse et souffrante.*

Or, notre société coloniale est nécessiteuse et souffrante, depuis la concurrence que lui a faite la sucrerie indigène. Le privilège accordé à cette industrie a mis beaucoup de colons dans le cas de contracter des dettes. Ils n'ont pas l'espérance, si leur production diminue après l'émancipation, de suppléer à ce déficit par un prix de vente plus élevé. Les planteurs anglais n'ont pas encore été complètement découragés; ils ont pu donner des salaires élevés à l'affranchi, parce qu'ils ont trouvé, dans l'élévation des prix sur le marché d'Angleterre, une compensation à leurs sacrifices. Cette compensation n'est pas

possible pour nos planteurs qui , aux prises aujourd'hui avec l'industrie de la betterave , se verraient obligés de renoncer à leur culture, si elle leur devenait plus onéreuse.

Sans travail , que deviendraient les affranchis vis-à-vis de leurs anciens maîtres ruinés et découragés?

Le travail , selon nous , peut seul maintenir les populations dans l'ordre , leur inspirer des sentimens de moralité et les conduire à la civilisation. Les partisans de l'abolition nous parlent sans cesse d'instruction et de moralité pour la classe noire ; ils ne demandent pour elle que des prêtres et des écoles. Nous aussi, nous sommes heureux de nous incliner devant l'influence suprême de la religion. Le travail qu'elle bénit et encourage paraît plus doux aux populations , elle le sanctifie à leurs yeux ; la religion leur révèle des sentimens qui , en élevant leur âme, donnent à leur corps une nouvelle énergie. Nous reconnaissons les avantages de l'instruction , elle développe toujours l'intelligence , et , quelquefois , fortifie l'esprit de moralité ; mais qu'est-ce que la religion et l'instruction , quand le travail ne vient pas à leur aide ? Si la religion conduit à la vertu , l'oisiveté n'est-elle pas la mère de tous les vices ? Chez un peuple d'oisifs , la religion ne pénétrera jamais , ou bien dégénérera bientôt en une aveugle superstition. L'instruction ne portera que des fruits amers si , au lieu de lui donner une utile direction , elle ne sert qu'à allumer des désirs qui ne pourront être satisfaits. Le travail est donc , à nos yeux , le plus grand

Le travail est l'élément constitutif de toute société.

instrument de civilisation ; il doit marcher de pair avec la religion.

C'est grâce au travail que les nègres , qui vivent presque à l'état sauvage sur la côte d'Afrique , sont arrivés , dans nos colonies , à puiser quelques éléments de civilisation. Pourquoi donc les défenseurs de la cause des nègres se préoccupent-ils de tous les moyens qui peuvent les moraliser , si ce n'est du plus efficace ? Pourquoi disent-ils que l'industrie du sucre indigène est un levier à l'aide duquel il sera encore plus facile de renverser l'esclavage ? Nous voyons bien le levier avec lequel on veut ébranler et détruire une société ; mais nous cherchons en vain la base sur laquelle on veut qu'elle se repose ensuite. Cette base , à nos yeux , c'est le travail. Le travail le plus productif , dans les colonies françaises , c'est la culture du sucre. Enlevez cette culture ou placez-la dans des conditions telles qu'elle ne puisse soutenir la concurrence , alors vous mettez nos colonies dans la même position qu'Haïti : elles sont déjà nécessaires et souffrantes depuis que la métropole a encouragé , à leur dépens , une industrie rivale qui est un obstacle de plus à ce que la réforme s'opère chez elles au milieu de l'aisance et de la prospérité.

Enfin , pour compléter le parallèle entre l'expérience anglaise , si désastreuse dans ses conséquences , et celle que nous voulons tenter , quoique notre position soit beaucoup plus défavorable , les intérêts de la France sont-ils , dans la question d'émancipation , les mêmes que ceux de l'Angleterre , ou plutôt

ne diffèrent ils pas essentiellement? C'est dans les Indes orientales que l'Angleterre veut concentrer et multiplier sa production, en même temps qu'elle veut y faire prédominer exclusivement sa marine. Là, elle est souveraine maîtresse, et chaque jour y étend son empire. La France, au contraire, n'a plus aucun pouvoir sur les Indes. Le peu de commerce qu'elle y fait n'a lieu que sous le bon plaisir de l'Angleterre.

C'est dans nos colonies et dans l'Amérique, dans les pays à esclaves, enfin, que notre marine marchande trouve encore quelque aliment. Il existe aujourd'hui, en France, une école opposée au système colonial, une école qui prétend que ce système est le plus grand obstacle au développement de notre marine et de nos forces commerciales. Dans sa haine pour le système colonial, elle laisse faire les partisans de l'émancipation et quelquefois s'associe à eux. Elle voudrait que la France fût ouverte à tout le continent américain, et que l'Amérique, à son tour, s'ouvrit à elle pour que notre marine et notre commerce eussent un champ immense à exploiter, au lieu d'être réduite à aller se faire une pénible concurrence sur quelques îlots de l'Océan, sur quelques points à peine aperçus au milieu de l'immense Amérique. Cette école si libérale s'aperçoit-elle qu'aux rivages où elle peut aborder, qu'aux lieux où elle veut établir son trafic et charger ses navires, elle rencontre toujours l'esclavage, et que l'esclavage est la source abondante où elle peut seulement,

puiser long-temps encore les richesses qu'elle envie?

Porto-Rico et  
Cuba.

Allez à Porto-Rico, à Cuba, cette terre vraiment merveilleuse dans les fastes du monde agricole et commercial, terre à peine cultivée il y a cinquante ans, qui aujourd'hui envoie des trésors à sa métropole, et que sillonnent déjà des chemins de fer, lorsque la France discute encore sur les moyens d'exécution. A Cuba, vous trouvez l'esclavage, un esclavage tempéré par la douceur des mœurs, et qui a mené la classe noire au plus haut degré de bonheur qu'elle ait peut-être jamais connu.

Le Brésil.

Abordez au Brésil, cet empire qui grandit à vue d'œil, qui a su consolider son crédit et rester florissant au milieu de la décadence des républiques qui l'entourent : là, encore, vous rencontrez l'esclavage.

Faites voile, au contraire, vers cet ancien continent espagnol qui a arboré l'étendard républicain avant d'être mûr pour la liberté ; qui a aboli l'esclavage sans avoir pourvu aux moyens de faire surgir le travail ; qui a détruit les établissemens des missionnaires où, par le travail, les Indiens se mettaient sur la route de la civilisation ; là, vous ne rencontrez plus d'esclaves, mais vous trouvez la ruine et la misère.

Les États-Unis.

Maintenant, tournons les yeux vers les États-Unis, vers ce pays dont le sort se lie d'une manière si intime à celui de la France, vers ce pays où notre agriculture vignicole, notre fabrique de Lyon, nos



manufactures de tout genre trouvent de si nombreux débouchés. Sur ce sol républicain, où la démocratie a poussé de si profondes racines, nous trouvons encore l'esclavage implanté. C'est avec les produits de cet esclavage que les États-Unis alimentent le travail de nos ouvriers, paient les nombreux achats qu'ils font à notre industrie, couvrent l'Océan de leurs nombreux navires, et s'appêtent à disputer à la Grande-Bretagne l'empire des mers.

Dans tous ces pays à esclaves, où vous voulez que s'élancent notre marine et notre commerce, admettez un instant que l'esclavage soit aboli, et que cette abolition amène les résultats que nous voyons à Haïti, ou même seulement à la Jamaïque, quelle serait désormais la mission commerciale de la France! quel horrible contre-coup éprouverait notre production intérieure! quelle source d'embaras et de misère pour nos ouvriers blancs et libres! Saint-Domingue n'existe plus, en quelque sorte, aujourd'hui pour le commerce de l'Europe. L'Amérique aussi tout entière devrait alors divorcer avec le vieux continent, car là où travaille le blanc d'Amérique, il produit des denrées que récolte l'Europe et que celle-ci ne lui demande point.

Au milieu de ces désastres hypothétiques, mais non pas impossibles, car l'émancipation conduirait à ce but fatal, si tous les peuples suivaient, volontairement ou contraints, l'exemple de l'Angleterre, voyez-vous celle-ci nous offrir ses produits de l'Inde et armer ses nombreux navires pour ces possessions

Intérêt politique de la France comparé à celui de l'Angleterre.

lointaines auxquelles le génie de Christophe Colomb avait enlevé le monopole du commerce européen, et auxquelles le génie de l'Angleterre voudrait le rendre. Est-ce là l'intérêt de la France? ou, plutôt, son intérêt n'est-il pas tout opposé à de pareils résultats, si éloignés qu'ils puissent paraître. On veut que nous soyons désintéressés dans la question d'Orient, quoique placés entre deux puissances qui avouent hautement leurs intérêts et veulent chacune prendre leur part du butin. On veut encore que nous soyons désintéressés dans la question de l'esclavage, et, qu'au risque de sacrifier nos colonies, notre commerce, notre marine, nous aidions l'Angleterre à agiter toute l'Amérique et surtout les États-Unis. Où donc s'arrêtera cette politique de désintéressement qui consiste à immoler, nous et nos alliés, aux vues ambitieuses de la Russie ou de l'Angleterre? Un de nos hommes d'état a dit à la tribune que la France devait être une puissance continentale, et laisser à l'Angleterre l'intérêt des mers. Il a été jusqu'à vouloir jeter le ridicule sur les expéditions maritimes de Napoléon, parce qu'elles n'ont pas été heureuses. Si le succès devait seul justifier les actions des hommes, si le ridicule devait s'attacher à tous les efforts que le succès ne couronne pas, comment donc faudrait-il qualifier ces guerres gigantesques de l'empire, ces prétentions de blocus continental qui n'ont abouti qu'à un immense désastre? Faut-il donc solennellement nous avouer vaincus à tout jamais? Comment des senti-

mens et des paroles qui blesseraient profondément notre orgueil national, et les hommes de guerre illustres qui siègent dans nos assemblées, s'ils tendaient à rabaisser les vains efforts de l'empereur sur le continent, sont-ils accueillis avec une sorte d'indifférence dans un pays baigné de tous côtés par la mer, et où la mer peut sans cesse ouvrir de nouveaux débouchés à son activité ; tandis que sur le continent, notre expansion et notre activité sont nécessairement restreintes. Il n'est pas possible que la France, qui creuse ses rivières et ses ports, qui ouvre artificiellement des canaux sur son sol, consente à se fermer cet immense canal que la nature a placé devant elle. La France doit se rappeler qu'en émancipant les Etats-Unis, elle a créé une puissance qui ne reconnaît pas sur les mers la suprématie anglaise. Si Louis XVI, en favorisant la révolution américaine, a avancé le jour de la révolution française et compromis lui et sa dynastie, au moins une éternelle reconnaissance lui est due pour avoir doté la France d'un allié qui ébranle la puissance anglaise jusque dans ses fondemens, et qui a les mêmes intérêts que nous pour maintenir la liberté des mers. Resserrons donc les liens qui nous unissent à cet allié, au lieu d'aider l'Angleterre à jeter dans son sein des fermens de discorde. Mettons-nous en garde contre les exagérations d'un sentiment philanthropique qui aurait pour résultat, en affaiblissant la puissance maritime de la France et des Etats-Unis, d'élever d'autant celle de la

Grande-Bretagne; si l'Orient ne doit voir en nous que des spectateurs désintéressés, tâchons au moins de ne pas sacrifier en Amérique des intérêts naissans, et dont l'avenir doit sans cesse élargir le cercle.

La France méditerranéenne.

Un zélé défenseur de la sucrerie indigène, et, par une conséquence obligée, un ardent adversaire de l'esclavage, a dit, en parlant de l'Amérique :

« Ce n'est plus là que nous devons chercher les  
 » grands avantages commerciaux, ce n'est pas là  
 » que nous acquèrerons la prédominance mari-  
 » time, ce n'est pas là que se créera notre influence  
 » politique.

» Une révolution complète se prépare dans le  
 » système commercial des états européens; nous  
 » assistons à une immense révolution qui changera,  
 » peut-être, tous les rapports des peuples. Le vieux  
 » monde se reconstitue; il reprend, pour ainsi  
 » dire, la forme qu'il avait dans l'antiquité, celle  
 » qu'il avait encore au moyen-âge. Il redevient mé-  
 » diterranéen, et, par un bonheur de position,  
 » l'intérêt de la France est aussi méditerranéen. Il  
 » y a péril à l'ignorer. Nous ne devons plus songer  
 » aux établissemens par-delà le grand Océan : c'é-  
 » taient là des pensées d'un autre âge! Aujourd'hui  
 » ce seraient des rêves, rêves funestes, car ils nous  
 » détourneraient des réalités sur lesquelles doit se  
 » fonder notre gloire; ils diviseraient nos forces,  
 » lorsque nous ne pouvons acquérir de puissance  
 » qu'en les rassemblant et en les disposant confor-  
 » mément aux exigences pressantes de notre épo-

» que. Il y a à choisir, pour nous, entre l'Océan et  
 » la Méditerranée : l'Océan, où nos vaisseaux seront  
 » éparpillés, sans point d'appui, sans port de salut,  
 » sans base d'opérations, rencontrant partout des  
 » rivaux toujours ravitaillés, toujours secourus et  
 » abrités; la Méditerranée, que nous enveloppons  
 » en partie de nos côtes françaises et algériennes,  
 » où la Corse s'avance comme un promontoire, où  
 » les distances sont telles que nous ne perdons, pour  
 » ainsi dire, pas nos flottes de vue; où nous pou-  
 » vons obtenir des alliés comme l'Espagne, la  
 » Grèce, l'Égypte, la Turquie; où les événemens  
 » doivent donner des récompenses à ceux qui seront  
 » en mesure; où toute la puissance commerciale de  
 » l'Europe va se concentrer de nouveau par une  
 » inévitable nécessité. »

Il semble, au premier abord, qu'il n'y ait pas  
 besoin de réfuter une doctrine qui tend à nous faire  
 désertier l'Océan, et à renfermer tout notre mouve-  
 ment maritime dans la Méditerranée; c'est à ce  
 triste rôle, cependant, que veulent nous faire des-  
 cendre les partisans de la sucrerie indigène et de  
 l'abolition de l'esclavage en Amérique. L'humilia-  
 tion de notre pavillon se retirant d'un hémisphère  
 tout entier les touche peu. La ruine de notre com-  
 merce dans ces contrées vierges et immenses leur est  
 indifférente : pour eux, la philanthropie domine tous  
 les intérêts. Est-ce donc le travail libre que nous ali-  
 menterons en Orient, s'il est vrai que là seulement  
 est notre avenir commercial? Est-ce en Orient que

L'esclavage en  
 Orient.

la chrétienté brille de tout son éclat et a brisé les fers de l'esclave? Est-ce le travail libre que nous trouverons chez le pacha d'Égypte, qui a décimé ses populations par le plus dur servage, et qui, chaque année, met à feu et à sang l'intérieur de l'Afrique pour se procurer des esclaves? Ces esclaves ne sont pas arrachés à des tribus barbares, mais à l'Abyssinie où règne l'agriculture, où notre religion a pénétré. Ce maître absolu, qui n'est arrivé au pouvoir que par le massacre et l'égorgeement, qui traîne dans l'esclavage nos frères en religion, qui a vendu sur le marché du Caire les jeunes filles de la Grèce, qui a établi un monopole universel dans ses états, doit-il être préféré aux planteurs d'Amérique issus du même sang que nous, ayant acheté de nous les esclaves qu'ils possèdent, élevant dans la religion chrétienne des hommes voués jadis au fétichisme, conduisant à un travail facile des populations disposées à s'abrutir dans le désœuvrement, préparant à la civilisation des hommes qui, sur leur terre natale, se livrent quelquefois à d'horribles festins après la victoire, ou bien, vaincus, sont offerts comme victimes à des dieux sanguinaires? Consultez cependant l'opinion, vous la trouverez favorable au pacha d'Égypte; elle n'en fait point un tyran ou un vendeur d'esclaves. Les savans, les artistes, les voyageurs de distinction auxquels il sait faire l'accueil le plus gracieux paient son hospitalité en éloges dont la presse se fait l'écho. L'opinion adopte ces flatteries et décerne le titre de civilisa-

leur au ture qui fait commerce de sang chrétien. En présence d'une pareille aberration, faut-il s'étonner que d'autres hommes soient parvenus à faire naître dans la métropole des préventions contre la société coloniale qu'on dit impie et barbare, parce que, dans son sein, il y a des esclaves. Ces apôtres de religion, de morale et de liberté, lorsqu'il s'agit de la race nègre, n'appartiennent peut-être, en réalité, qu'à l'école sceptique de Voltaire, qui, après avoir peint, dans *Candide*, les misères de l'esclave nègre de Surinam et les cruautés de son maître (1), prenait un intérêt dans un bâtiment négrier,

(1) *Candide* ou *l'Optimisme*.—Chapitre dix-neuvième.

En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. Eh! mon Dieu! lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois? — J'attends mon maître, M. Vanderdendur, le fameux négociant, répondit le nègre. — Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi? — Oui, monsieur, dit le nègre, c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe; je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. Cependant, lorsque ma mère me vendit dix écus patagons sur la côte de Guinée, elle elle me disait: Mon cher enfant, bénis nos fétiches, adore-les toujours, ils te feront vivre heureux; tu as l'honneur d'être esclave de nos seigneurs les blancs, et tu fais par là la fortune de ton père et de ta mère. Hélas! je ne sais pas si j'ai fait leur fortune; mais ils n'ont pas fait la mienne. Les chiens, les

et se félicitait , au retour de ce navire , d'avoir fait une bonne affaire et une bonne action (1).

La race nègre en  
Afrique.

La bonne affaire aujourd'hui consiste à déclamer contre une société qui vit à deux mille lieues de nous , pour se faire dans la nôtre un moyen de facile popularité , ou bien un marche-pied vers les sommités du pouvoir. La multitude ajoute foi à ces déclamations , compare volontiers le nègre d'Afrique aux hommes de race européenne , croit que sur sa terre natale le nègre était libre et civilisé , et qu'en Amérique il n'a trouvé qu'esclavage et dégradation. De cette double erreur découlent les préventions populaires qui s'élèvent en France contre la société coloniale. Il nous semble donc utile , pour faire voir combien

singes et les perroquets sont mille fois moins malheureux que nous : les fétiches hollandais qui m'ont converti , me disent , tous les dimanches , que nous sommes tous enfans d'Adam blancs et noirs. Je ne suis pas généalogiste ; mais si nos précheurs disent vrai , nous sommes tous cousins issus de germain. Or , vous m'avouerez qu'on ne peut pas en user avec ses parens d'une manière plus horrible.

(1) M. de Voltaire avait pris un action de cinq mille livres sur un bâtiment négrier armé à Nantes , par M. Michaud. L'opération fut heureuse , et l'auteur de *Zaire* écrivait à M. Michaud :

« Je me félicite avec vous du succès du navire le *Congo* , qui est arrivé fort à propos sur la côte d'Afrique pour soustraire à la mort tous ces malheureux noirs. Je sais , d'ailleurs , que les nègres embarqués sur vos bâtimens sont traités avec autant de douceur que d'humanité , et , dans cette circonstance , j'ai à me réjouir d'avoir fait une bonne affaire , en même temps qu'une bonne action. »



peu elles sont fondées, de jeter un coup d'œil sur les destinées de la race nègre en Afrique, et sur celles que lui réserve l'avenir du Nouveau-Monde.

Dans les temps passés, comme actuellement, il semble que la race nègre (1) ne puisse arriver d'elle-même à la civilisation. L'histoire ne nous révèle pas qu'elle ait jamais fondé un empire puissant, formulé des lois basées sur la morale, élevé des monuments. C'est encore un problème de savoir si les peuplades les plus avancées de cette race ont inventé un genre quelconque d'écriture, art sans lequel il ne peut y avoir de société régulière. Jamais enfin les nègres n'ont eu l'idée de la divinité que sous la forme du fétichisme, la plus grossière de toutes les idolâtries. Ni les sciences de l'Égypte, ni la puissance commerciale de Carthage, ni la domination des Romains en Afrique n'ont pu faire pénétrer chez eux la civilisation. Dans l'intérieur de l'Afrique, il y a eu sans doute des peuples civilisés, et parmi eux on a cité les Abyssins; mais ceux-ci sont de race arabe; leurs cheveux ne sont pas laineux, leurs

---

(1) Nous appelons nègres les hommes qui non-seulement ont la peau noire, car ce caractère peut se rencontrer dans d'autres races, mais qui ont le nez épaté, les lèvres grosses, et de la laine courte au lieu de cheveux. Il est d'autant plus nécessaire de faire cette distinction, que l'on confond sans cesse avec la race nègre, des races qui en diffèrent essentiellement et qui n'ont avec elle d'autre analogie que celle qui résulte d'une couleur plus ou moins foncée.

lèvres ne sont pas grosses, et leur nez est souvent aquilin ; leur langue est aussi d'origine arabe. Ceci explique comment les Abyssins ont fondé un grand empire qui a duré des siècles, inventé une écriture, laissé des monumens et adopté la religion chrétienne qu'aujourd'hui encore ils conservent. Il est vrai que se trouvant placés au milieu de populations nègres, les Abyssins se sont mélangés avec elles, en sorte qu'ils ont pu dégénérer ; c'est peut-être la cause de leur décadence, mais elle ne change rien au fait de leur origine.

La plus grande partie de la race nègre, celle qui n'est point en contact avec les Européens, semble être vouée à la plus profonde barbarie. A l'avènement de chaque roi, dans plusieurs états de la Nigritie, les veuves du roi auquel il succède se tuent les unes les autres, jusqu'à ce que le nouveau monarque mette un terme au massacre. Dans ces mêmes royaumes, on mêle le sang humain à l'argile pour construire des temples en l'honneur des rois. Parmi la plupart des nations des côtes de la Guinée, il est d'usage que les plus riches particuliers fassent, au moins une fois dans leur vie, des sacrifices humains expiatoires aux mânes de leurs pères. Dans ces occasions, qui sont toujours des époques de réjouissances publiques pour ces peuples féroces, on ceint quelquefois, par un raffinement de barbarie, le front des malheureuses victimes de tiges épineuses qu'on enfonce bien avant dans les chairs, et, dans cet état, on les promène, jaillissantes de sang, par toute la ville, au milieu des cris

et des insultes d'une populace effrénée jusqu'au lieu où elles doivent être immolées. Le chef du royaume de Lagos envoie de temps à autre un homme masqué et bien armé, qui passe pour le diable ; il parcourt toutes les rues de la ville, et tue ceux qu'une chance fatale amène sur son passage. Dans la même ville, après l'équinoxe du printemps, on empale une jeune fille, pour se rendre propice la déesse qui préside à la saison pluvieuse. Des atrocités analogues se produisent dans plusieurs autres villes de la Nigritie. Des milliers de nègres périssent tous les ans sur le tombeau de leurs rois qui, ordinairement, sont suivis par plusieurs de leurs femmes immolées sur leur tombe. Le chef électif des *Fantee* doit, dans certaines circonstances, se faire amputer le bras gauche pour témoigner son dévouement au peuple, qui lui accorde ensuite une autorité illimitée (1).

Quelques peuples de race nègre possèdent cependant les premiers élémens de civilisation ; mais ils en sont redevables aux Arabes, qui, le glaive d'une main et le Coran de l'autre, ont imposé leurs croyances et leur autorité aux nations conquises. Le zèle et la persévérance des missionnaires mahométans ont successivement étendu la loi du prophète, et leur foi religieuse a trouvé un appui dans les Arabes qui les premiers ont exploité, et qui presque

---

(1) Balbi.

seuls aujourd'hui exploitent le commerce de l'intérieur de la Nigritie. La religion musulmane permettant de considérer comme légitimes les enfans nés du commerce d'un homme libre et blanc avec une esclave négresse, il s'ensuit un mélange continu des races arabe et noire, et ce mélange, dans quelques parties de l'intérieur de l'Afrique, a formé une population mixte supérieure à la race purement nègre.

Civilisation européenne en Afrique.

Les établissemens fondés par les Européens sur la côte d'Afrique, ceux surtout qui ont été créés dans une pensée philanthropique, ont eu aussi de l'influence sur les élémens de civilisation qui se sont introduits dans les états limitrophes.

Ainsi de l'étude des temps passés, comme des expériences contemporaines, ressort ce fait malheureusement vrai que la race nègre semble incapable de s'élever elle-même à la civilisation, et que pour y arriver elle a besoin de se fondre avec des races plus intelligentes, de vivre long-temps sous leur influence, ou au moins de recevoir d'elles la première impulsion.

Si l'on pouvait douter de l'infériorité morale de la race nègre; si l'on voulait seulement l'attribuer au climat, à l'infertilité du sol, ou à toute autre cause accidentelle, ce doute disparaîtrait devant les preuves que nous offre un monde nouveau, l'Océanie (1). Là aussi on a découvert des peuplades nè-

---

(1) Balbi.

gres, presque toutes nues, vivant sur les arbres ou dans le creux des rochers, n'ayant pour toute subsistance que les produits incertains de leur chasse et les productions spontanées de la terre; ignorant les arts les plus indispensables à la vie, et quelques-unes même l'usage de l'arc. Là, comme en Afrique, les nègres ont été quelquefois mêlés à une autre race, et alors ils ont fait les premiers pas vers la civilisation; de ce nombre sont les négro-malais, dont une partie a embrassé le mahométisme.

Les nations de la variété malaisienne offrent, dans le monde maritime, à l'égard de la variété noire océanienne, le même phénomène que les nations de la variété blanche présentent dans l'ancien monde à l'égard des variétés noires africaines. Partout la civilisation accompagne les blancs; partout ils ont gagné un ascendant extraordinaire sur les races noires, toujours subjuguées ou refoulées par eux. De même, partout où ils se sont établis, les peuples malais, qui sont les blancs du monde maritime, ont fini par détruire ou soumettre les peuplades nègres, ou les chasser dans les bois et les positions les plus inaccessibles. L'Océanie centrale est encore la seule partie qu'on puisse regarder comme possédée par cette race que l'on a retrouvée partout dans le dernier état de dégradation morale et d'affaiblissement physique, et dont l'état social contraste singulièrement avec celui de toutes les nations malaisiennes; non seulement ces nations possèdent un alphabet qui leur est propre,

Race malaisienne.

mais encore quelques-unes ont une littérature.

**Race cuivrée.** Les races cuivrées de l'Amérique, quoiqu'inférieures sans doute à la race blanche, ont offert plusieurs exemples d'un commencement de civilisation à laquelle elles étaient parvenues d'elles-mêmes. Au Pérou et au Mexique, les Européens ont trouvé des empires fondés depuis long-temps, ayant des lois régulières et une industrie remarquable. Ces deux nations avaient un sorte d'écriture hiéroglyphique, et ont bâti des monumens qui subsistent encore et qui étonnent par leur grandeur. Rien de semblable ne s'est vu chez les nègres d'Afrique aussi long-temps qu'ils ont été livrés à eux-mêmes. On ne peut pas chercher la cause de cette infériorité dans la seule chaleur du climat, car c'est précisément dans les parties les plus chaudes de l'Amérique que se sont rencontrés des germes de civilisation.

**Les Indous.** Les Indous ont aussi de tout temps été civilisés, quoiqu'ils vivent sous une latitude aussi peu élevée que celle de l'Afrique. C'est donc à des causes étrangères au climat qu'il faut attribuer l'infériorité de la race nègre. Des naturalistes prétendent la trouver dans des différences d'organisation entre le nègre et le blanc (4). Nous sommes incompetens

---

(4) Un naturaliste distingué a bien voulu nous fournir la note qui suit :

« Tous les hommes noirs ou blancs, jaunes ou rouges, sont de la même espèce ; en effet, pour les naturalistes, une espèce est une collection d'individus pouvant présenter des différences in-

pour juger une pareille question. Il nous suffit de constater le fait de l'infériorité intellectuelle des nègres.

---

dividuelles, mais qui ne les empêchent pas de *se continuer par la génération indéfiniment dans le temps et l'espace*. C'est là ce qui distingue les espèces. Toutes les fois que deux individus peuvent s'unir et produire des petits *indéfiniment féconds*, on dit qu'ils sont de la même espèce. Ainsi, il y a une énorme différence entre un dogue et un lévrier, entre un basset et un chien caniche; mais ils sont tous de la même espèce, parce qu'ils peuvent produire entre eux des individus féconds et participant des qualités du père et de la mère. Au contraire, le cheval et l'âne sont très rapprochés; mais ils sont d'espèces différentes, puisque les individus résultant de leur union ne sont pas féconds. La même chose a lieu pour le chien et le loup, animaux d'espèces très rapprochées. Il est donc évident que, pour les naturalistes, tous les hommes sont de la même espèce, puisque leurs enfans sont féconds, et qu'un mulâtre, par exemple, pourra indéfiniment reproduire sa race. Les différences qui se rencontrent entre les races humaines ne sont que ce que les naturalistes appellent des variétés. Elles sont causées par des circonstances extérieures qui, dans l'état actuel de la science, sont souvent tout-à-fait inappréciables; mais il ne s'ensuit pas que toutes ces variétés soient égales entre elles, c'est-à-dire également douées des qualités qui caractérisent l'espèce. Ainsi, tous les chiens sont des chiens, mais ils ne sont pas tous propres aux mêmes usages. Cela est tout aussi évident pour les chevaux, et l'est tout autant pour les hommes. Pour le prouver (si cela se peut), il faut comparer l'organisation d'un nègre à celle d'un blanc, et voir s'il n'y a pas une dégradation évidente. Il est inutile d'insister sur la couleur et les cheveux, parce qu'on n'en voit pas la liaison avec le plus ou moins d'intelligence. Mais il n'en est pas de même de la tête, et, sans être matérialiste, il est impossible de douter que sa partie antérieure

Nègre et mulâtre  
à Haïti.

Ce qui se passe aujourd'hui à Saint-Domingue vient encore donner une sanction éclatante à notre opinion. Deux gouvernemens étaient sortis de l'insurrection ; l'un était régi par un mulâtre, l'autre par un nègre : Christophe, le nègre, a succombé, et Boyer, le mulâtre, a réuni sous son autorité les deux gouvernemens.

Origine du com-  
merce des es-  
claves.

De cette infériorité de la race nègre, du peu d'aptitude qu'elle a montré à tirer parti du sol, de la difficulté de ses échanges avec les autres peuples, est né sans doute cet immense commerce d'esclaves dont la Nigritie a été l'inépuisable source.

Ce commerce n'a cessé d'exister en Orient depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et maintenant encore,

ne soit le siège spécial de l'intelligence ou plutôt l'organe qui sert d'intermédiaire entre le monde extérieur et notre moi intellectuel. Or, quiconque y regardera se convaincra que le front d'un nègre est toujours plus petit, plus bas, plus étroit que celui d'un blanc. C'est là le caractère essentiel qui met le nègre au-dessous du blanc. Les autres ne sont qu'accessoires ; mais ils n'en indiquent pas moins une dégradation évidente et un rapprochement vers les singes. Ce sont le rapprochement des yeux, la proéminence de la mâchoire, la petitesse des os du nez, la faiblesse relative des jambes, la courbure des tibias, etc. Ces caractères, pour des gens du monde, ne sont rien ; mais, pour des naturalistes, ils indiquent plus de brutalité dans le nègre, puisqu'ils sont tous l'opposé des caractères qui différencient l'homme et le reste des animaux. Il s'ensuit donc que le nègre n'est pas l'égal du blanc en intelligence, et qu'il n'est pas propre à remplir les mêmes fonctions dans ce monde. De même que d'un chien caniche on ne fera jamais un chien de chasse, de même d'un nègre on ne fera jamais un Platon ou un Aristote. »



non-seulement il continue dans l'intérieur de l'Afrique, mais il paraît même qu'il est devenu plus considérable depuis que celui qui se faisait par mer a presque entièrement cessé (1). Ce résultat, que nous ne pouvons que déplorer, mais qui s'explique facilement par la diminution du prix des esclaves (2), ne vient pas, sans doute, justifier le trafic de la traite, mais détruit l'opinion de ceux qui ont attribué exclusivement aux traitans européens les malheurs de la race africaine.

Lorsque Las-Cases fit naître la pensée de transporter des nègres en Amérique, son intention ne fut pas de créer la servitude, mais seulement d'en déplacer le théâtre; il pensa que puisque l'esclavage était la condition du nègre, cette condition serait moins pénible sous des maîtres chrétiens que sous des maîtres idolâtres. Une pensée de religion et d'humanité s'associa donc alors à des vues d'économie politique. Elle n'était pas dépourvue de grandeur cette idée de défricher un nouveau monde, et d'appeler en même temps à la civilisation, par le travail et la religion, un peuple barbare, condamné de tout temps à la servitude. Ce but a été en partie atteint. Plus de sept millions de nègres, sortis de peuplades diverses, ennemies les unes des autres, divisées par le langage, les coutumes

Importation de  
nègres en A-  
mérique.

(1) Balbi.

(2) Selon Browne, 12 livres de sel équivalent, dans le Dar-Kulla, à un esclave de quatorze ans.

et la religion, forment aujourd'hui en Amérique, une nation de frères, ayant les mêmes croyances.

Un grand nombre d'entre eux jouit déjà de la liberté, et ceux qui sont encore esclaves peuvent espérer de voir le jour où ils seront affranchis. Devenus citoyens libres d'une société intelligente, propriétaires d'un sol que la loi leur garantit, ne seront-ils pas plus heureux que leurs ancêtres sur cette terre d'Afrique où le père vend son fils, où la force fait le droit, où les rois comptent pour rien la vie de leurs sujets? Déjà la femme africaine est à moitié affranchie le jour où elle quitte la terre natale; condamnée en Afrique aux plus rudes travaux, aux caprices les plus outrageans, aux châtimens les plus cruels, souvent mise à mort au moindre soupçon d'adultère, elle redevient en Amérique l'égale de l'homme. Avec l'émancipation de la femme est né l'amour de la famille. Tandis qu'en Afrique le père vend son fils, dans nos colonies le père s'impose quelquefois un plus grand travail pour acheter la liberté de son fils.

On aurait tort de conclure de nos paroles que l'abolition de la traite des noirs soit regrettable. Loin de là, nous considérons cette mesure comme un bienfait des temps modernes; car, de nos jours, on a fondé sur la côte d'Afrique des établissemens destinés à y étendre la culture et à y propager les lumières, à y faire pénétrer la civilisation. On ne peut donc qu'appeler la sévérité des lois sur les Européens qui osent encore faire la

traite des noirs, et qui, affranchis de tous les réglemens imposés à ce commerce, lorsqu'il était légal, apportent dans leur infâme trafic la cruauté des pirates. Mais il ne faut pas juger l'esprit qui animait les princes et les peuples dans les deux derniers siècles avec une injuste rigueur. En fondant des colonies sur la côte d'Afrique, en créant des écoles pour les jeunes nègres, en les initiant à nos arts, nous cédon's à un sentiment philanthropique, tout en poursuivant un intérêt commercial. Nos ancêtres étaient aussi sous l'empire de cette double pensée lorsqu'ils établirent la traite des noirs; les temps et les moyens sont changés, mais le but est le même.

Quels sont aujourd'hui encore les meilleurs élémens de civilisation introduits par l'Angleterre ou les États-Unis dans les établissemens qu'ils ont fondés sur le rivage occidental de l'Afrique? Des nègres importés d'Amérique, où ils avaient contracté pendant l'esclavage l'habitude du travail, le goût de la vie sociale et des agrémens qu'elle procure : mis en contact avec les indigènes, ils ont montré sur eux une grande supériorité et peuvent leur imprimer une utile direction.

L'Amérique, qu'on a si long-temps représentée comme une terre inhospitalière pour la race nègre, n'a donc été pour elle qu'un foyer de lumière et de civilisation. Elle rend à l'Afrique les descendans des esclaves qu'elle en a reçus, mais elle les rend libres et bien supérieurs à leurs ancêtres et à leurs con-

temporaires dans la patrie primitive. Si l'agriculture, le commerce et les arts se répandent plus tard dans l'intérieur de l'Afrique; si des villes florissantes s'y élèvent; si elles y vivent sous un régime de liberté, ces bienfaits lui viendront en partie du Nouveau-Monde.

Notre société elle-même a passé par bien des épreuves avant que d'arriver à la liberté. La Providence a donc bien pu permettre qu'une race esclave et abrutie fût transportée par-delà l'Atlantique pour féconder des terres vierges, embrasser une religion éclairée, se fondre avec une autre race plus intelligente, et partager ses destinées en s'élevant successivement jusqu'à elle.

La nécessité d'une émancipation immédiate ne nous apparaît pas. Nous croyons qu'elle serait contraire à notre intérêt maritime et politique, contraire surtout au but social que nous devons poursuivre, et qui consiste à faire vivre la race blanche et la race noire en état de paix, l'une à côté de l'autre, à préparer leur fusion et à propager parmi la population libre le goût et les habitudes du travail agricole. Pour la solution de ce difficile problème, le plus difficile peut-être que présente notre époque, il ne faut se laisser aller ni aux souvenirs de l'antiquité et du moyen-âge, ni à l'entraînement de la démocratie moderne, quelque confiance qu'on puisse avoir en elle pour la constitution de la société française ou même de la société européenne.

Le temps et la fusion des races doivent amener l'émancipation des esclaves.

Dans l'antiquité, le peuple vaincu était l'esclave Esclavage dans l'antiquité et au moyen-âge. du peuple victorieux; les rois, les généraux, après avoir suivi le char du triomphateur, redevenaient, dans la servitude, les égaux de leurs sujets ou de leurs soldats. L'esclavage n'impliquait aucune idée d'infériorité de race ou d'intelligence. Quelquefois l'esclave était plus éclairé que son maître et consacrait aux lettres et même à la poésie le temps que celui-ci donnait à des soins vulgaires. L'esclave, après son affranchissement, pouvait, par ses talens et son courage, devenir supérieur à son ancien maître. Sous la république romaine, des affranchis ont commandé des armées; aujourd'hui encore, en Orient, un homme s'élève de l'esclavage aux plus hautes dignités.

Au moyen-âge, les supériorités sociales dérivèrent aussi du droit de conquête. Ce droit s'était successivement affaibli à travers les âges, et lorsque le peuple s'est senti assez fort pour secouer le joug, il s'est trouvé en face de ses anciens maîtres égal à eux en toutes choses. Il n'en était séparé que par une barrière idéale; le jour où il l'a renversée, il s'est trouvé à leur niveau. La force ou la loi avaient pu établir des distinctions de classes; mais le doigt de Dieu n'avait marqué entre elles aucune différence.

En Europe, lorsqu'une aristocratie a perdu le Aristocratie de la peau. pouvoir, elle ne vit plus que dans les souvenirs. En Amérique, l'aristocratie est inhérente à la peau; elle est peinte en caractères ineffaçables sur le vi-

sage de l'homme. La couleur qui fait l'orgueil du blanc, fait l'abaissement du noir. En vain vous donnez à celui-ci la liberté, la propriété, des droits politiques, il porte toujours le signe visible de son origine africaine.

La législation, qui a tant de pouvoir en Europe pour briser les privilèges, pour effacer les préjugés, est donc presque impuissante en Amérique. Impossible à elle de détruire la différence, ou, si l'on veut, les préjugés de race. Pour affaiblir le préjugé, pour le miner incessamment, il faut donc s'adresser aux mœurs plutôt qu'aux lois, à la religion plus qu'à la politique, au cœur et à la raison des maîtres plus qu'au principe d'égalité et de liberté. Ces principes auxquels appartient l'avenir doivent être fécondés par le temps qui multiplie les affranchissemens, mélange les races, sème l'instruction et la richesse parmi les classes affranchies et les rapproche insensiblement de la classe la plus élevée. L'abolition immédiate de l'esclavage, loin d'aider la fusion des races, ne peut au contraire que les éloigner l'une de l'autre ; loin de détruire les préjugés, elle ne peut que leur donner une nouvelle énergie.

Prérogatives de  
la race blan-  
che aux États-  
Unis.

Ce qui se passe aux États-Unis, vient à l'appui de notre opinion. Plusieurs états de l'Union ont aboli l'esclavage ; le nègre y jouit des mêmes droits civils et politiques que le blanc ; la loi l'admet au sein de la famille républicaine, mais les mœurs l'en repoussent.

Dans son remarquable ouvrage sur la démocratie américaine, M. de Tocqueville a dit :

« Le préjugé de race me paraît plus fort dans les états qui ont aboli l'esclavage, que dans ceux où l'esclavage existe encore, et nulle part il ne se montre aussi intolérant que dans les états où la servitude a toujours été inconnue.

» Il est vrai qu'au nord de l'Union, la loi permet aux nègres et aux blancs de contracter des alliances légitimes ; mais l'opinion déclare infâme le blanc qui s'unirait à une négresse, et il serait très difficile de citer l'exemple d'un pareil fait.

» Dans presque tous les états où l'esclavage est aboli, on a donné au nègre des droits électoraux ; mais s'il se présente pour voter, il court risque de la vie. Opprimé, il peut se plaindre ; mais il ne trouve que des blancs parmi ses juges. La loi, cependant, lui ouvre le banc des jurés ; mais le préjugé l'en repousse. Son fils est exclu de l'école où vient s'instruire le descendant des Européens. Dans les théâtres, il ne saurait, au prix de l'or, acheter le droit de se placer à côté de celui qui fut son maître ; dans les hôpitaux, il gît à part. On permet au noir d'implorer le même Dieu que les blancs, mais non de le prier au même autel ; il a ses prêtres et ses temples ; on ne lui ferme point les portes du ciel ; à peine, cependant, si l'inégalité s'arrête au bord de l'autre monde ; quand le nègre n'est plus, on jette ses os à l'écart, et la différence des

» conditions se retrouve jusque dans l'égalité de la  
 » mort.

» Ainsi le nègre est libre ; mais il ne peut par-  
 » tager , ni les droits , ni les plaisirs , ni les travaux ,  
 » ni les douleurs , ni même le tombeau de celui  
 » dont il a été déclaré l'égal ; il ne saurait se ren-  
 » contrer nulle part avec lui , ni dans la vie , ni dans  
 » la mort.

» Au sud , où l'esclavage existe encore , on tient  
 » moins soigneusement les nègres à l'écart , ils par-  
 » tagent quelquefois les travaux des blancs et leurs  
 » plaisirs ; on consent , jusqu'à un certain point , à  
 » se mêler avec eux ; la législation est plus dure à  
 » leur égard , les habitudes sont plus tolérantes et  
 » plus douces.

» Il y a des parties de l'Amérique où l'Européen  
 » et le nègre se sont tellement croisés qu'il est dif-  
 » ficile de rencontrer un homme qui soit tout-à-  
 » fait blanc ou tout-à-fait noir : arrivé à ce point ,  
 » on peut réellement dire que les races se sont mê-  
 » lées ; ou , plutôt , à leur place , il en est survenu  
 » une troisième qui tient des deux , sans être pré-  
 » cisément ni l'une ni l'autre.

» De tous les Européens , les Anglais sont ceux  
 » qui ont le moins mêlé leur sang à celui des nè-  
 » gres. On voit au sud de l'Union plus de mulâtres  
 » qu'au nord , mais infiniment moins que dans au-  
 » cune autre colonie européenne ; les mulâtres sont  
 » très peu nombreux aux États-Unis ; ils n'ont au-  
 » cune force par eux-mêmes , et dans les querelles



» de race ; ils font d'ordinaire cause commune avec  
 » les blancs.

» Cet orgueil d'origine , naturel à l'Anglais , est  
 » singulièrement accru chez l'Américain par l'or-  
 » gueil individuel que la liberté démocratique fait  
 » naître. L'homme blanc des États-Unis est fier  
 » de sa race et fier de lui-même.

» S'il fallait absolument prévoir l'avenir, je di-  
 » rais que , suivant le cours probable des choses ,  
 » l'abolition de l'esclavage au sud fera croître la  
 » répugnance que la population blanche y éprouve  
 » pour les noirs. Je fonde cette opinion sur ce que  
 » j'ai déjà remarqué d'analogue au nord. J'ai dit  
 » que les hommes blancs du nord s'éloignent des  
 » nègres avec d'autant plus de soin que le légis-  
 » lateur marque moins la séparation légale qui  
 » doit exister entre eux. Pourquoi n'en serait-il  
 » pas de même au sud ? Dans le nord , quand les  
 » blancs craignent d'arriver à se confondre avec  
 » les nègres , ils redoutent un danger imaginaire.  
 » Au sud , où le danger serait réel , je ne puis  
 » croire que la crainte fût moindre.

» Si , d'une part , on reconnaît (et le fait n'est  
 » pas douteux) que , dans l'extrémité sud , les noirs  
 » s'accumulent sans cesse et croissent plus vite que  
 » les blancs ; si , d'une autre , on concède qu'il est  
 » presque impossible de prévoir l'époque où les  
 » noirs et les blancs arriveront à se mêler et à reti-  
 » rer de l'état de société les mêmes avantages , ne  
 » doit-on pas en conclure que , dans les états du

» sud, les noirs et les blancs finiront tôt ou tard  
 » par entrer en lutte?

» Quel sera le résultat final de cette lutte? On  
 » comprendra sans peine que, sur ce point, il faut  
 » se renfermer dans le vague des conjectures.  
 » L'esprit humain parvient avec peine à tracer en  
 » quelque sorte un grand cercle autour de l'avenir;  
 » mais en dedans de ce cercle s'agite le hasard,  
 » qui échappe à tous les efforts. Dans le tableau de  
 » l'avenir, le hasard forme toujours comme le point  
 » obscur où l'œil de l'intelligence ne saurait péné-  
 » trer. Ce qu'on peut dire, c'est ceci : Dans les An-  
 » tilles, c'est la race blanche qui semble destinée à  
 » succomber; sur le continent, la race noire. Dans  
 » les Antilles les blancs sont isolés au milieu d'une  
 » immense population de noirs; sur le continent,  
 » les noirs sont placés entre la mer et un peuple  
 » innombrable.

» Ceux qui espèrent que les Européens se con-  
 » fondront un jour avec les nègres me parais-  
 » sent donc caresser une chimère. Ma raison ne  
 » me porte point à le croire, et je ne vois rien  
 » qui me l'indique dans les faits.

» Jusqu'ici, partout où les blancs ont été les  
 » plus puissans, ils ont tenu les nègres dans l'avi-  
 » lissement ou dans l'esclavage; partout où les nè-  
 » gres ont été les plus forts, ils ont détruit les  
 » blancs. C'est le seul compte qui se soit jamais  
 » ouvert entre les deux races.

» Du moment où l'on admet que les blancs et

» les nègres émancipés sont placés sur le même  
 » sol , comme des peuples étrangers l'un à l'autre ,  
 » on comprendra sans peine qu'il n'y a plus que  
 » deux chances dans l'avenir ; il faut que les nègres  
 » et les blancs se confondent entièrement ou se  
 » séparent.

» J'ai déjà exprimé plus haut quelle était ma  
 » conviction sur le premier moyen ; je ne pense  
 » pas que la race blanche et la race noire en vien-  
 » nent nulle part à vivre sur un pied d'égalité. »

Si la conclusion désespérante à laquelle est arrivé M. de Tocqueville était d'une absolue vérité , si elle pouvait s'appliquer à tous les temps, à tous les lieux, à tous les peuples, ou plutôt si le temps ne modifiait pas lui-même les races et leurs penchans, un seul parti serait à prendre dans les colonies françaises : non-seulement il faudrait renoncer à l'abolition immédiate de l'esclavage, mais encore s'opposer à toute espèce d'affranchissement partiel ; autrement la race blanche serait destinée à succomber dans les Antilles.

L'esclavage ne  
 doit pas être a-  
 boli en ce mo-  
 ment.

Nous croyons effectivement qu'aujourd'hui l'esclavage doit être maintenu , et que les affranchissemens partiels se succèdent peut-être déjà avec trop de rapidité. Mais l'avenir ne se révèle pas à nous sous des couleurs aussi sombres qu'à l'auteur de la *Démocratie américaine*, parce qu'aux Antilles et sur le continent américain il y a d'autres populations et d'autres gouvernemens que la race anglaise et le système exclusivement démocratique ; parce

que le temps, qui ne peut qu'aggraver la position des nègres aux États-Unis et celle de la race blanche dans les Antilles anglaises, peut, chez les autres peuples, fondre les races, effacer en partie les préjugés qui les divisent aujourd'hui, et équilibrer leur nombre et leurs forces.

Fusion des races  
à Cuba, à Por-  
to-Rico et au  
Brésil.

Pour arriver à ce résultat, qui n'est point chimérique, puisqu'il se réalise progressivement au Brésil et dans les colonies espagnoles, il faut cesser de faire du nègre et du blanc, de l'homme du midi et de celui du nord, des populations libres, et de celles qui n'ont jamais vécu que dans l'esclavage des peuples nomades, et de ceux qui n'aiment que le lieu qui les a vu naître, un type unique, idéal, philosophique et toujours prêt à recevoir les impressions de notre radicalisme ou de notre philanthropie. De même que le régime représentatif peut ne pas convenir à toutes les nations, et qu'il y aurait folie à vouloir leur imposer les mêmes lois et la même charte, de même il ne faut pas croire que pour arriver à la civilisation des nègres en Amérique, et, ce qui est plus difficile encore, pour les faire entrer dans les rangs de l'ancienne société coloniale, il suffise de proclamer des droits, de rendre des décrets et de briser tous les liens hiérarchiques.

Dans les colonies espagnoles, à Cuba et à Porto-Rico, où il n'a pas été question d'abolir l'esclavage, où le droit du maître n'a jamais été attaqué ni même contesté, où la législation, qui règle les

droits du maître et fixe ses devoirs envers l'esclave, est restée stationnaire, l'émancipation sociale de la race noire fait d'immenses progrès. Ainsi, Porto-Rico, qui renferme 569 mille habitans, compte un tiers d'hommes de couleur et seulement un cinquième d'esclaves, quoique le commerce de la traite ait continué, même dans ces dernières années, d'alimenter la population de l'île. Les races s'y sont confondues, et les esclaves ont obtenu leur liberté d'autant plus facilement que ni l'esprit de secte ni les gouvernemens n'ont tenté de faire arriver de vive force la race nègre au niveau de la race blanche; celle-ci n'ayant point à redouter une brusque invasion, n'a pas cherché à élever des barrières pour se défendre. La facilité des mœurs a dès lors réalisé le problème que les prétentions philosophiques des états libres rendent presque insoluble.

Cuba, qui, en 1789, n'avait que que 200 mille habitans, en possède aujourd'hui 800 mille, dont la moitié est de condition libre. Dans ce chiffre de la population libre figure une race de sang mêlé qui s'est identifiée avec la société coloniale. En même temps que les races tendent à se confondre dans les colonies espagnoles, l'esclavage y a revêtu un caractère d'extrême mansuétude. Il y a même plus que de la douceur pour l'esclave, il y a des égards. A l'église, il est l'égal de son maître et des hommes de race blanche; il se place là où il veut. Dans les rues; il ne cède le pavé à personne; il ne que son salue maître et son patron, aucune place

à part ne lui est marquée dans les voitures publiques et sur les bateaux de passage : s'il se met à part, c'est par déférence.

Dans la distribution des châtimens pour délits ou crimes contre la société, il n'existe aucune différence entre l'esclave et le libre ; il est attaché aux fers avec le blanc et quelquefois il lui commande ; les magistrats se montrent même en général plus sévères pour le maître que pour l'esclave.

Soumis à un régime humain et bienveillant, l'esclave a en même temps la perspective et les chances de nombreux affranchissemens soit pour lui-même, soit pour ses enfans. Sa bonne conduite et son aptitude au travail lui procurent souvent la liberté ; avec ses épargnes il a le droit de se racheter, mais rarement il use de ce droit. Heureux auprès de son maître, il aime mieux racheter sa famille.

L'enfant du maître, en naissant, apporte la liberté à sa nourrice et à ses frères et sœurs de lait ; à sa mort, le maître rend libres ceux qui ont approché de sa personne durant sa vie.

Lorsque le nègre est de condition libre et se conduit d'une manière honorable, l'administration l'élève quelquefois au grade d'officier, avec les prérogatives d'usage, et lui donne même des croix, s'il fait des actions d'éclat.

Au Brésil, malgré l'expiration des délais fixés par un traité entre cet empire et l'Angleterre, on continue à introduire une grande quantité de nègres ; plus d'un tiers des navires portugais qui arrivent

dans le port de Rio-de-Janeiro entrent sur lest, après avoir mis à terre sur quelques points de la côte les nègres qu'ils ont apportés d'Afrique. Ces importations multipliées devraient faire croire que la population esclave dépasse au Brésil la population libre. Celle-ci au contraire est la plus nombreuse. On compte au Brésil trois millions de libres et deux millions d'esclaves seulement. Ce résultat est dû en grande partie au croisement des races, qui a été une cause d'affranchissemens multipliés. La classe des hommes de couleur est très nombreuse au Brésil, et la ligne de démarcation entre eux et les blancs est souvent insaisissable. Pour ne citer qu'un exemple, on a vu alternativement le même officier être admis à prouver qu'il était de race blanche pure ou homme de couleur, suivant qu'il voulait obtenir un grade supérieur, en passant dans l'un ou l'autre des régimens qu'on avait entendu composer exclusivement de blancs ou de mulâtres. (1)

Nous sommes loin de prétendre qu'au Brésil ou dans les colonies espagnoles le préjugé des blancs contre les hommes de couleur ait disparu, et que les distinctions de race n'y soient plus une cause de supériorité ou d'abaissement social. Comment cela pourrait-il être dans des sociétés voisines de leur berceau, et composées d'éléments tout-à-fait dispa-

---

(1) *Histoire des relations commerciales du Brésil*, par Horace Say.

rates, lorsqu'en Europe, au milieu d'hommes tous égaux au moins par la conformation extérieure, l'aristocratie de race existe encore? Le lord anglais qui se croit d'origine normande estime son sang plus pur et plus noble que celui des Saxons qui l'entourent. Comment l'Espagnol et le Portugais, dont les aïeux ont occupé l'Amérique par droit de conquête, pourraient-ils considérer comme leurs égaux les descendants d'une race noire qui n'a été implantée sur le sol américain que pour y servir en esclave et défricher les terres? Le préjugé de race continue donc d'exister au Brésil et dans les colonies espagnoles; mais ce préjugé est d'autant plus tolérant, qu'il n'a point à combattre les doctrines des niveleurs et des abolitionnistes européens. La religion catholique, exclusive dans ses principes, est aussi moins sévère dans la pratique que la religion protestante. Il y a donc eu dans les mœurs de l'Espagnol et du Portugais un relâchement inconnu aux puritains qui ont touché le sol de la Nouvelle-Angleterre.

Exemple à suivre par la France.

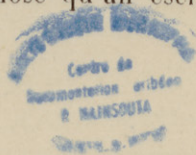
La facilité de ces mœurs, l'habitude d'une commune obéissance à un gouvernement absolu, le droit incontesté d'une suprématie de race, enfin le mélange de la race indienne ou indigène parmi les races noire et blanche, ont produit dans les colonies espagnoles et portugaises un résultat tout différent de celui que nous remarquons aux États-Unis et dans les colonies anglaises. Pourquoi donc la France suivrait-elle l'exemple le plus funeste?



Si l'Angleterre, entraînée par un mouvement démocratique qu'elle n'a pu contenir, a tenté une expérience dangereuse, ou bien si, guidée par une politique égoïste, elle a médité la ruine des diverses colonies européennes, pourquoi la France s'engagerait-elle dans la même voie? Pourquoi les théories d'une liberté universelle, mais antipathique aux mœurs du pays, contraire à la fusion des races, destructive de la richesse agricole, seraient-elles préférées au développement lent et progressif, mais certain, d'une liberté que le temps peut seul amener et qui ne sera féconde que lorsqu'elle aura le concours et les sympathies de la race blanche? Les colons, qui jugent aujourd'hui impossible l'émancipation, oseraient-ils dire qu'à une époque plus reculée bien des obstacles ne seront pas aplanis? Personne ne peut porter un jugement sur l'avenir, mais chacun doit espérer en lui, lorsque dans le présent on ne voit la chance d'aucun bon résultat.

Qu'y a-t-il surtout à craindre dans l'émancipation? La cessation du travail agricole, le vagabondage des nègres, leur hostilité pour la race blanche infiniment moins nombreuse que la race noire. Toutes ces causes d'inquiétude peuvent diminuer avec le temps.

D'abord l'expérience anglaise, en supposant qu'elle n'ait pas une issue fatale, nous fera connaître par quels moyens le nègre sera contraint au travail. Si cette contrainte était de telle nature qu'elle ne fût autre chose qu'un esclavage revêtu



d'un autre nom, et que le nègre dût se soumettre à toutes les exigences de l'esclavage, sans avoir pour compensation l'ancienne prévoyance du maître, alors autant vaudrait maintenir l'état actuel des choses. Mais, indépendamment de toute coercition, deux motifs font espérer que le travail agricole se conciliera plus tard avec l'émancipation.

L'intelligence du nègre créole est plus développée que celle du noir venu de la côte d'Afrique. Ses goûts pour un certain luxe, pour ces besoins factices qu'amène un commencement de civilisation, sont aussi plus prononcés. On peut espérer que pour satisfaire ces besoins, la génération qui s'élève sentira la nécessité du travail plus vivement que celle qu'on voudrait émanciper aujourd'hui, et qui est encore tout imprégnée du mélange africain. Mais nous comptons moins encore sur cette amélioration que sur celle qui pourrait résulter de l'introduction d'une nouvelle classe de travailleurs aux colonies.

Les planteurs de l'île Maurice se félicitent du travail des Indiens, et avec leur aide, supportent plus facilement l'émancipation. Des cultivateurs indiens ne pourront-ils pas être importés dans nos colonies, et réhabiliter la culture de la terre aux yeux du nègre, s'il est vrai que cette culture soit pour lui le signe de l'esclavage? Une pareille expérience devrait être tentée par le gouvernement lui-même; il n'en est aucune assurément, si elle était couronnée de succès, qui

pût hâter davantage le jour de l'émancipation. Il envoie des prêtres pour développer chez le nègre les sentimens religieux ; il nomme de nouveaux magistrats pour veiller sur le sort de l'esclave ; qu'il se décide aussi à implanter dans les colonies une nouvelle classe de travailleurs. Son exemple sera bientôt imité, et les élémens de travail qu'il aura déposés au sein des colonies n'y seront pas moins utiles que la morale évangélique et la présence des agens de l'autorité.

Nous n'avons pas la prétention de formuler ici toutes les mesures qui doivent précéder l'émancipation ; nous ne voulons pas donner pour un système arrêté de lointaines et vagues espérances ; nous tomberions alors dans l'erreur de ceux qui veulent pour les nègres nouvellement arrivés de la côte d'Afrique les mêmes conditions sociales que pour les citoyens français ; il nous suffit de faire remarquer que, dans l'avenir, il y a, sinon certitude du succès de l'émancipation, au moins des chances de réussite qui n'apparaissent pas aujourd'hui.

Ces chances sont elles-mêmes plus ou moins grandes, suivant la diversité de population de nos colonies. Cependant l'esprit de système ne s'est jamais préoccupé de ces différences, et veut faire passer le même niveau sur des contrées où les mœurs et les populations diffèrent essentiellement.

Ainsi les Antilles et la Guïane française sont as-  
similées à l'île Bourbon, malgré leurs profondes

Situation excep-  
tionnelle de  
l'île Bourbon.

dissemblances. A Bourbon, la population libre forme les deux cinquièmes de la population totale; et plus des trois quarts des hommes libres appartiennent à la race blanche. Les distances qui, dans toutes les colonies à esclaves, séparent les différentes races d'hommes y sont peu considérables; le créole blanc y laboure son champ à côté de son esclave, et récolte tous les produits de l'Europe sous une température et un climat qui n'altèrent pas sa santé. C'est également dans la classe des blancs créoles que l'on trouve à Bourbon la majeure partie des artisans.

Là où les blancs sont presque aussi nombreux que les noirs, là où ils peuvent cultiver la terre et se livrer à de laborieuses industries, là où le sol susceptible de défrichement est presque entièrement occupé, et où, s'il en était besoin, de nouveaux cultivateurs pourraient être appelés de l'Inde, l'émancipation nous paraît présenter quelques éléments de succès; telle est la position de Bourbon. Mais combien est différente celle de nos Antilles où la population blanche ne s'élève qu'au dixième de la population noire, où le créole blanc ne peut ni labourer la terre, ni se livrer à de rudes travaux sans exposer sa vie? Combien surtout elle diffère de la Guiane, pays immense, dont les limites nous sont presque inconnues, et où les nègres émancipés pourront s'abandonner à tous les hasards d'une vie sauvage et aventureuse?

Si le gouvernement est résolu à tenter une expé-

rience, qu'il limite au moins son champ d'essai ; si une liberté lente et progressive fatigue l'impatience des novateurs, qu'au moins l'avenir de toutes nos colonies ne leur soit pas livré à la fois. Nous ne prétendons pas offrir en holocauste l'île Bourbon, nous croyons que là comme ailleurs il faudrait s'en rapporter au temps et aux mœurs qui tendent à subir l'influence de la métropole ; mais l'état de la population, le climat, l'éloignement de cette île de toute autre possession française, nous portent à croire que là il y aurait moins de périls que dans nos autres colonies.

En faisant sentir la différence qui existe entre les Antilles et Bourbon, notre intention n'est pas de pousser à l'émancipation des noirs de cette colonie, mais de faire remarquer combien les partisans d'un affranchissement général et simultané, dominés par le désir de faire triompher un principe, s'occupent peu des causes qui en rendraient l'application plus ou moins difficile, plus ou moins dangereuse.

Pourquoi d'ailleurs bâtir des systèmes sur l'abo-  
lition de l'esclavage? pourquoi s'ingénier à faire  
marcher de front le travail forcé et la liberté? pour-  
quoi inquiéter tous les intérêts de la société colo-  
niale, lorsque l'esclavage s'en va de lui-même, lors-  
que les lois et les mœurs conspirent à sa destruc-  
tion, et que la liberté obtenue par les uns excite les  
autres à s'en rendre dignes?

La condition libre tout entière ne fait plus dans

Décroissance de  
l'esclavage.

nos colonies qu'une seule classe sur laquelle la loi a passé le niveau de l'égalité la plus complète; toutes les carrières sont ouvertes à l'homme de race africaine.

En ce qui concerne les esclaves et leur affranchissement, le gouvernement a levé les entraves que les exigences du fisc et les formalités administratives mettaient à la bonne volonté des maîtres et à l'exercice du droit de rachat que le noir n'a jamais invoqué en vain, quoique ce droit ne soit pas écrit dans la loi. Le 14 février 1858, le *Moniteur* a constaté que 52 mille esclaves des colonies avaient été affranchis depuis 1850. La générosité des maîtres a la plus grande part à réclamer, tant dans la concession des titres nouveaux que dans la régularisation des titres anciens. Chaque jour de sa publication, le journal officiel (1) de chacune de nos îles enregistre de nouvelles déclarations d'affranchissement, toujours gratuitement accordées par les maîtres, ou bien obtenues par les esclaves eux-mêmes, au moyen d'un pécule qu'ils ont pu amasser dans les heures de liberté que leur a laissées le travail du maître. Si les affranchissemens se succèdent dans la

---

(1) Nous avons sous les yeux un numéro du journal officiel de la Martinique, sous la date du 21 décembre 1839. Il relate deux arrêtés de M. le gouverneur, portant affranchissement de plus de 160 esclaves de tout âge et de tout sexe. La même feuille donne la première publication de demandes d'affranchissement s'élevant à peu près au même nombre.

même proportion, l'esclavage aura cessé d'exister (1) avant un demi-siècle, ou bien alors le nombre des esclaves sera si peu considérable que l'émancipation pourra être proclamée sans que les colonies aient à craindre aucune secousse violente.

Il y aurait lieu de s'occuper dès aujourd'hui, aux colonies, de mesures plus importantes que celle de l'abolition de l'esclavage. Cette abolition est un fait inévitable qui s'accomplit tous les jours, et qu'à notre avis il ne faut pas précipiter. Il est urgent plutôt de songer aux besoins que fait naître la liberté. Pour les vieillards que les maîtres ne seront plus obligés de nourrir, pour les enfans qui seront abandonnés, il faut des hospices; contre le vagabondage, des lois de répression sont indispensables. Le pouvoir du maître diminuant, il faut créer une organisation municipale plus puissante. Des nécessités sociales de tout genre surgissent en même temps que la liberté, et nous ne pensons point que ces nécessités puissent être satisfaites tout-à-coup et marcher de pair avec une émancipation simultanée. Il sera au contraire plus facile de suivre le développement successif de la liberté, et d'adapter à ses exigences toujours croissantes les mesures que réclameront une sage politique et une

Mesures préparatoires à prendre aux colonies.

---

(1) La population esclave de nos colonies des Antilles, de la Guiane française et de Bourbon s'élevait, en 1835, à 260,606 esclaves.

bonne administration. Déjà il faudrait mettre la main à l'œuvre, et donner aux conseils coloniaux les pouvoirs les plus étendus pour parer aux éventualités qu'amène l'émancipation partielle. Il y aurait plus de prévoyance à leur laisser cette noble et utile initiative, à leur faire jeter les bases d'une nouvelle société, qu'à contester sans cesse les droits de propriété des colons, qu'à les menacer d'une révolution sociale et à les obliger en quelque sorte à une résistance désespérée. On prétend que la plupart des nouveaux affranchis sont des esclaves âgés ou sans valeur, ou bien des personnes jeunes et valides que des préférences peu honorables ont fait introduire dans la société libre, sans moyens assurés de pourvoir honnêtement à leurs besoins, et que le résultat de l'émancipation partielle est de faire arriver à la liberté la portion la moins morale et la moins valide de la population noire, tandis que la partie la plus respectable et la plus propre au travail reste dans la servitude (1). L'émancipation simultanée ne ferait qu'aggraver ce mal, puisqu'elle jetterait tout-à-coup dans la société un nombre plus considérable encore de vieillards et d'enfans privés de moyens d'existence. On trouve que l'homme qui a aimé une femme esclave, et qui l'élève à lui par la liberté, n'a pas encore suffisamment payé la

---

(1) Rapport de M. de Tocqueville.



dette de la reconnaissance, et qu'il aurait dû pourvoir aux besoins de son avenir. Oui, sans doute, cela serait désirable, mais nous ne voyons pas comment, sous notre régime de liberté, la personne qu'on a aimé et que l'on abandonne, se trouve plus heureuse et plus abondamment pourvue.

Faudrait-il que, comme dans le nord de l'Union américaine, où la liberté des noirs a été proclamée, les mœurs en vinsent à proscrire la fusion des races, à élever une nouvelle barrière contre ce sentiment qui fait oublier aux hommes les distances du rang, les préjugés de caste? Ce sentiment peut seul atténuer les répulsions que la logique est impuissante à détruire et amener avec le temps, dans les colonies, une transformation sociale. Ainsi, loin de réserver notre indignation pour des préférences que l'on trouve peu honorables, nous y voyons un moyen de sympathie entre deux races opposées

Dans les colonies, comme autrefois en France, la liberté se propage surtout dans les villes et parmi des classes qui ne sont peut-être pas utiles au même degré que la population purement agricole. Ainsi, au moyen-âge, les villes avaient acheté leurs franchises, et la bourgeoisie avait déjà acquis quelque importance, lorsque le paysan était encore attaché à la servitude de la glèbe. Dans les campagnes, et surtout loin des villes, les habitudes conservent long-temps leur puissance, et le besoin de changemens sociaux y est moins vivement senti qu'au milieu des grandes agglomérations d'hommes. Le

Propagation de  
la liberté aux  
colonies.

phénomène qui se manifeste aux colonies n'a donc rien de nouveau ou d'inquiétant. Il suit les phases inévitables de toute émancipation partielle. Lorsque la liberté se sera généralisée dans les villes, elle pénétrera dans les populations rurales.

Celles-ci ne se composent pas seulement d'esclaves attachés à la culture des terres; les hommes chargés du soin des animaux, les domestiques employés dans la maison du maître, les artisans (1) forment presque la moitié de ces populations.

C'est parmi elles que la liberté fera ses plus rapides progrès. Les diverses conditions qui exigent plus de soins et d'intelligence que le travail de la terre, amènent nécessairement avec elles plus de moyens d'arriver à la liberté. Lorsque le cercle de l'émancipation se sera successivement élargi et touchera enfin aux esclaves laboureurs, il sera peut-être impossible de faire travailler le noir libre à côté du noir esclave.

Nous voulons bien admettre cette hypothèse, quoiqu'on puisse encore espérer qu'elle ne sera pas confirmée par l'expérience. Si l'on voit à Bourbon des blancs créoles labourer leur champ à côté de leurs nègres, pourquoi n'arriverait-on pas, dans les autres colonies, à faire travailler le nègre libre à côté du nègre esclave? Ce travail se produirait

---

(1) Charron, charpentier, tonnelier, menuisier, maçon, muletier, palfrenier, pêcheur, raffineur.

d'abord sur les petites habitations, sur celles où l'on cultive les *vivres*, puis l'exemple une fois donné, il serait bientôt suivi par les grandes exploitations.

Mais, encore une fois, nous ne fondons pas notre opinion sur cette espérance; nous voulons bien admettre qu'elle ne se réalisera pas. Dans une telle situation, le planteur, pressé de tous côtés par la liberté, n'ayant plus qu'un nombre d'esclaves assez restreint, restera encore maître du moment qu'il croira le plus convenable pour accorder une émancipation définitive; il pourra donc la préparer suivant ses vues ultérieures, en faire l'objet de certaines conditions spéciales, et la proclamer lui-même le jour où il y sera porté par ses sympathies, ses intérêts ou même l'imminence de la nécessité.

L'émancipation partielle qui résulte de la générosité du maître, ou du rachat de la liberté par l'esclave lui-même, est séparée, à nos yeux, par un intervalle immense de l'émancipation graduelle ou simultanée qui s'opère sous l'influence du gouvernement, sans le libre consentement des propriétaires, sans leur concours, et, à plus forte raison, malgré leur résistance. Cette résistance est légitime et consciencieuse chez les planteurs, parce qu'ils savent qu'avec le temps ils mèneront à bien une œuvre que l'intervention de l'autorité administrative ou de législateurs étrangers aux mœurs du pays ne peut que compromettre, parce qu'ils savent que la liberté qui émanera d'eux, sans aucune contrainte légale, et qui sera reçue par l'esclave comme

Émancipations  
partielles.

un bienfait, deviendra, entre l'ancien maître et l'affranchi, une sorte d'alliance. D'un côté sera le respect, le dévouement et la reconnaissance; de l'autre, la bienveillance et la protection.

Avec le système d'affranchissement partiel, le patronage du maître subsiste jusqu'au dernier moment; il conserve sur les affranchis son empire moral, alors même que l'autorité matérielle est tombée de ses mains. C'est à lui que les affranchis attribuent le mérite de la liberté; c'est à ses conseils et à sa direction qu'ils s'abandonnent, lorsqu'ils ne sont plus obligés de se résigner à son commandement. L'obéissance volontaire se substitue ainsi, dans certaines limites, à l'obéissance forcée. Le lien patriarcal remplace celui de l'esclavage, et plus il a de puissance sur les esprits, moins on est obligé de recourir aux lois de police et à l'autorité légale. Le maître seul peut conquérir cette puissance; son intérêt l'y convie; son ancien ascendant sur les esclaves lui en facilite les moyens. Le nègre habitué dès son enfance à honorer le maître, à le considérer en quelque sorte comme sa providence, aura toujours pour lui une plus grande vénération que pour un magistrat souvent étranger à son pays, ignorant même son langage.

Le magistrat a un grand pouvoir par la loi; mais cette loi n'apporte le plus souvent avec elle aucun bienfait matériel. Le maître, au contraire, de qui dépend, à tant d'égards, le sort de l'affranchi, possède les moyens de gagner son affection. Sans doute

tous les maîtres ne sauront pas la conquérir ; sans doute il y aura de l'ingratitude parmi les affranchis ; mais , dans un système , il ne faut pas voir l'exception , il faut s'attacher à l'influence générale qu'il doit produire. Nous ne prétendons pas qu'après l'affranchissement partiel , l'ordre et le travail régneront partout , et que le nègre , porté à l'indolence par sa nature , revêtira tout-à-coup un caractère laborieux. Nous disons seulement que s'il est un système qui ait quelque chance de succès , c'est celui que les maîtres pratiquent dès à présent , et qui les mène , par une pente irrésistible , à une émancipation définitive. Cette émancipation , fruit de la sympathie ou des intérêts , mûrie par le temps , aidée du concours de la législation locale , pourra produire de bons résultats ; elle sera fondée sur l'autorité morale , sur le respect des droits acquis , sur l'habitude du travail et de la soumission.

Si , au contraire , on fait la faute immense d'imiter l'Angleterre ; si l'on veut établir la liberté par voie d'antagonisme entre le maître et l'esclave ; si l'on met aux prises les intérêts et les sentimens d'hommes qui doivent rester unis ; si l'on jette tout-à-coup entre eux la loi , la procédure et la police , comme autant de fermens de discorde , on compromet pour long-temps l'avenir de l'émancipation et peut-être aussi celui de la race blanche , qui doit encore plus vivement exciter notre sollicitude. Que l'émancipation vienne de la métropole , qu'elle soit décrétée législativement , que l'esclave

Faute de l'Angleterre à éviter par la France.

soit bien convaincu qu'il n'a rien à espérer de son maître; que le lien moral et hiérarchique qui l'unissait à lui soit brisé par la loi, ou que la liberté lui arrive non pas de l'autorité qu'il est habitué à respecter, mais d'une autorité supérieure, alors peu importe que cette liberté soit graduelle ou simultanée, le mal sera produit, parce que le prestige du maître aura cessé et qu'au lieu d'apparaître à l'esclave comme l'auteur de sa liberté, le maître ne sera à ses yeux que la cause du retard qu'il aura éprouvé à l'obtenir. Il faut des siècles pour établir une influence morale; un jour suffit pour la briser, et ce jour serait pour les maîtres celui où les esclaves apprendraient que la chambre des députés a voté leur émancipation. Peu importerait la forme de cette émancipation, peu importerait qu'on eût substitué dans la loi le travail forcé à l'esclavage, le mot de liberté aurait été prononcé, et aussitôt il produirait son effet magique. Le travail une fois désorganisé et l'autorité du maître anéantie, combien de temps, de peines et de dépenses il faudrait pour établir l'autorité de la loi! Une assemblée peut imaginer de subtiles distinctions entre le travail forcé et l'esclavage, elle peut obliger le gouvernement à faire des réglemens pleins de science administrative et de prévoyance économique; elle peut même, cette assemblée, dans son amour pour la légalité, jeter aux colonies des soldats, des gendarmes, des magistrats; mais il n'est pas en son pouvoir, malgré tous ces auxiliai-

res, de faire comprendre au nègre que le travail forcé n'est point l'esclavage, et qu'il est libre à condition de payer sa liberté. Telles sont cependant les déplorables conclusions qu'indiquent au gouvernement les commissions législatives auxquelles a été successivement soumise la question d'émancipation. On ne fait qu'indiquer ces conclusions, car, en définitive, on n'ose pas les formuler, tant leur exécution paraît peu praticable, sinon impossible. Il est aisé de rejeter le fardeau sur le gouvernement, mais celui-ci sera trop sage sans doute pour improviser une révolution, pour désorganiser le travail, pour faire avorter une liberté qui se développe tous les jours, qui pourra être féconde parce qu'elle procédera de la fusion des races, de la nécessité du travail et du respect pour le maître, que dans un pays à esclaves on ne peut pas détruire impunément.

L'économie politique est là pour apprendre que le travail de l'homme libre est plus avantageux que celui de l'esclave. Le maître est lui-même déjà bien convaincu de cette vérité, parce qu'il a pour lui l'expérience et les lumières. Mais une population d'esclaves ne peut pas être initiée en un seul jour à la liberté. Cette population n'est pas d'ailleurs de la même race que les maîtres qui lui commandent. Il faut donc que la liberté vienne successivement de ceux qui ont l'autorité, parce que leur intérêt et leurs lumières rendront cette liberté productive et morale.

Peut-être quelques planteurs, effrayés de l'avenir, préféreraient la liberté simultanée, avec une équitable indemnité, aux affranchissemens partiels. Ils aimeraient mieux avoir la certitude de toucher un capital quelconque que de courir les chances d'un affranchissement qui demande du temps, des soins et des difficultés. Munis de leur indemnité, ils ne verraient plus dans les produits de la terre qu'une éventualité au sacrifice de laquelle ils se seraient d'avance résignés.

Conclusion.

Ce n'est pas à ce point de vue d'intérêt privé, quoique légitime, que nous voulons nous placer. Nous jetons sur la transformation sociale que l'on veut opérer aux colonies un coup-d'œil plus vaste; nous voulons que le colon la dirige lui-même et que, maître d'esclaves, il devienne, par la force des choses, l'instrument de leur liberté; nous voulons que l'honneur lui en revienne et qu'il puisse se glorifier d'avoir fait assister au banquet de la civilisation une race qui, depuis l'origine du monde, a sommeillé dans l'esclavage. Elle est pénible cette tâche des colons; en même temps elle est grande et belle. Ils l'ont déjà entreprise, puisque chaque jour les affranchissemens se multiplient; mais les attaques dont ils sont l'objet, la violence avec laquelle on les poursuit, l'ignorance où l'on est de leurs nécessités sociales, sont des obstacles à leurs efforts, et une cause incessante pour eux de découragement. Hier on voulait sacrifier leur principale industrie, aujourd'hui on les place en



face d'une révolution radicale. Que la sécurité leur soit donc rendue, qu'on les abandonne à leur spontanéité, qu'ils n'aient d'autre stimulant que celui des encouragemens réservés par l'opinion publique à ceux qui feront le plus de progrès dans la voie de la liberté; que les conseils coloniaux soient eux-mêmes chargés de pourvoir aux besoins successifs de l'émancipation et de l'organiser selon les mœurs du pays, alors nous avons l'espoir que la race blanche, loin de succomber aux Antilles, y conservera une puissante influence, malgré l'égalité de toutes les autres classes

Notre système n'a pas besoin d'être formulé. Il est tous les jours en pleine voie d'exécution. Il n'a besoin que de temps, de sécurité, et d'une plus grande extension de pouvoir pour la législature coloniale. Le danger ne vient que de la métropole; c'est à elle de le faire cesser : le pouvoir est dans ses mains, c'est à elle d'en déléguer une partie.

Enfin, il est un argument décisif à nos yeux en faveur de l'émancipation partielle. Si un prochain avenir nous révélait que liberté n'est qu'une arme dangereuse dans les mains des affranchis, et qu'ils n'attendent qu'une occasion pour la tourner contre les hommes de notre race, il serait encore temps d'arrêter une prépondérance devenue menaçante, et de suspendre le cours d'une émancipation pour laquelle on aurait trop tôt écouté des sentimens généreux. Après une émancipation générale, il n'y aurait plus de remède.

Si aujourd'hui je croyais entrevoir, comme M. de Tocqueville, que la race blanche, celle qui porte dans son sein la civilisation et les lumières, fût appelée à succomber dans les Antilles, par l'affranchissement des noirs, je me prononcerais pour le maintien de l'esclavage.

Tel fut le sentiment des fondateurs de la liberté américaine; tel fut celui de Washington, cet illustre planteur de la Virginie, dont le monde entier redit les vertus et le patriotisme, et qui cependant vécut entouré de nègres esclaves, mieux placés sans doute sous sa paternelle autorité que sous la main barbare de je ne sais quel prince d'une peuplade africaine.

FIN.



